

**COMMUNAUTE URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 MAI 2012 A 09 H 30  
(Convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**MM. LABISTE et LAMAISON** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 MARS 2012**

Le procès verbal de la séance du 16 mars 2012 a été adopté sans observation.

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.**

### **POLE DYNAMIQUES URBAINES**

#### **Direction du Foncier**

- 2012/489 du 30/03/2012 - Arrêté d'acquisition Tramway - LE HAILLAN - avenue de Magudas - SARL du Parc de Magudas - 367 135 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/490 du 30/03/2012 - Arrêté d'acquisition Tramway - PESSAC - 140 avenue du Haut Lévêque - SA de l'Institut Helio Marin - 4 320 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/497 du 30/03/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - PESSAC - 30 rue Gustave Flaubert - M. et Mme BRUGNEAUX - 48 340 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/498 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - Acquisition gratuite - PESSAC - 18 avenue Paul Montagne - Copropriétaires de la résidence « La Commanderie du Pape » - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2012/499 du 30/03/2012 - Arrêté 2012/96 annulé - Arrêté de servitude définitive gratuite + travaux - PAREMPUYRE - allée des Brandes - M. ALBENTOSA - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/500 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 2B allée de l'Usine - M. et Mme CASSORLA - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/501 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - M. et Mme DESQUERRE - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/502 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - M. et Mme NEE - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/503 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - Indivision GUERARD - 21.2111.TE00.UF

- 2012/504 du 30/03/2012 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 43 rue de la Fusterie – lot n°1 - SAEM IN CITE - 70 000 € - 21.21318.OAG.
- 2012/505 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - BORDEAUX – 110 rue Achard et rue de la Chapelle Saint Louis – société SIRA AQUITAINE - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.
- 2012/506 du 30/03/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - BORDEAUX – impasse Cézanne- M. PACH - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/534 du 6/04/2012 - Arrêté de rétrocession gratuite - AMBES – zone industrielle – Commune d'AMBES.
- 2012/540 du 6/04/2012 - Arrêté d'acquisition +indemnité pour réalisation haie - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue de Pouueyras - Mme GANDILLON - 34 513 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/569 du 11/04/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – rue François Arago - M. MONTIGNAC - 1 100 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2012/570 du 11/04/2012 - DPU - BLANQUEFORT - 30 RUE Michel Montaigne - MMS THOURON Cyril et Mathias - 42 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/571 du 11/04/2012 - DPU - MERIGNAC - 136 avenue de l'Yser - Mme DURAND - 280 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/572 du 11/04/2012 - DPU - SAINT MEDARD EN JALLE - 7 rue Curie - consorts DUPRAT/GAUDINEAU - 100 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/575 du 12/04/2012 - Mainlevée de consignation - BORDEAUX - 150-152 cours Journu Aubert - consorts TAILHADE - 400 000 €.
- 2012/582 du 17/04/2012 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON - 6 rue Carle vernet - Mme ALBERT - 420 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2012/583 du 17/04/2012 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES - allée Camille Saint Saens - Mme MONDON - 32 000 € - 21.2111.8220.TN00.HB19.
- 2012/584 du 17/04/2012 - Arrêté d'acquisition + indemnité - PESSAC – 156 avenue du Général Leclerc - SCI de l'Alouette - 7 322,63 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2012/585 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/263 du 20/02/2012 annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - CENON – 28 rue Edouard Vaillant - Mme CHATAIGNIER - 62 000 € - 21.2111.8240.UC12.HAA.
- 2012/586 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/261 du 20/02/2012 annulé - Arrêté de servitude définitive gratuite - CENON - rue Eugène Delacroix et rue Bernard Palissy - copropriétaires de la résidence de Ronceval - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.

- 2012/587 du 17/04/2012 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 32 rue Claude Bernard - Mme LEFORT-LAVAUZELLE et M. MARTIN - 1 200 € - 21.2112.8220.TK00.VB063.
- 2012/588 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/264 du 20/02/2012 annulé - Arrêté acquisition Tramway - BEGLES 79 rue des Frères Moga - Association Syndicale Libre du lotissement « les jardins d'Antan » - 1 640 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/589 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/265 du 20/02/2012 annulé - Arrêté de servitude - BEGLES route de Toulouse – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- 2012/590 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/256 du 20/02/2012 annulé - Arrêté de servitude - BEGLES rue des Frères Moga – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- 2012/591 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/260 du 20/02/2012 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE - place de la Liberté - Association Syndicale Libre du lotissement « la Pergola » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/592 du 17/04/2012 - Arrêté 2012/259 du 20/02/2012 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE - place du Canton - Association Syndicale Libre du lotissement « place du Canton » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/617 du 23/04/2012 - Arrêté d'honoraires - TALENCE - place Paul Gauguin, avenue Arthur Rimbaud et rue Châteaubriand - 2 152,80 € - 01..6226.0206.UC31.
- 2012/618 du 23/04/2012 - Acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – allées des Bergeries et Jeannie – SARL AQUI-TER - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/619 du 23/04/2012 - Acquisition gratuite - LE HAILLAN - chemin des Vignes de Bussac - Association Syndicale Libre des lotissements de Jallepont - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/620 du 23/04/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - M. et Mme LAURENT - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/621 du 23/04/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - M. LESCOUZERES - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/622 du 23/04/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - M. et Mme LAGOUARDE - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/623 du 23/04/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – allée de l'Usine - Mme PERNYQUOSKI - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/624 du 23/04/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 5 allée de l'Usine - M. PERNYQUOSKI - 21.2111.TE00.UF.

- 2012/625 du 23/04/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – rue de la Lagune - Association Syndicale Libre « le Clos de Navat » - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/626 du 23/04/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 58 avenue de la Forêt - M. et Mme JUSSERAND - 21.2112.8220.TN00.VB28104.
- 2012/628 du 24/04/2012 - Mainlevée de consignation - BEGLES – 38 rue du Maréchal Lyautey - Mme NICOULAU - 85 500 €
- 2012/629 du 24/04/2012 - Mainlevée de consignation - LE HAILLAN – 3 rue de la Morandière - Mme FOURCASSIE - 9 000 €
- 2012/632 du 25/04/2012 - Mainlevée de consignation - EYSINES – 112 avenue Jean Mermoz – SA MAISON - ANDRE BEAU - 250 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 31/33 rue Bouthier – Association Familiale Laïque Bastide.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 23 rue du Vélodrome – M. et Mme BORT.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LE HAILLAN terrain AO 403 – Entreprise Novello et Cie.

**POLE DE LA PROXIMITE**  
**Direction de la Voirie**

- Arrêté n°492 du 28 mars 2012 – BORDEAUX – Angle quai Hubert Prom/Cours Henri Brunet – Déclassement d'une emprise de 169 m<sup>2</sup>.
- Arrêté n°493 du 28 mars 2012 – BORDEAUX – Rue Bourbon – Déclassement d'une emprise de 82 m<sup>2</sup> au droit des parcelles 063 RW 18 et 063 RW 31.
- Arrêté n°494 du 28 mars 2012 – BORDEAUX – Cours Henri Brunet – Déclassement d'une emprise de 1212 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle SDI.
- Arrêté n°495 du 28 mars 2012 – AMBARES et LAGRAVE – Lt « Clos des Blandats » - Voie Lotissement Clos des Blandats – Classement.
- Arrêté n°531 du 6 avril 2012 – BRUGES – Lt « Le Florinage » - rue des Roses – Classement.
- Arrêté n°2012/597 du 16 avril 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Eiffage Immobilier Atlantique, pour un espace de commercialisation du lotissement « Les Près Lacoste Nord », implanté à Bègles, rue du Prêche angle rue Marcel Cachin – 1 609 € - Chapitre 70-compte 70323-fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/627 du 24 avril 2012 Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à madame Sarah Diaz, pour un kiosque de vente de restauration rapide implanté à Cenon, 243 avenue Carnot – 1 595€ - Chapitre 70-compte 70323-fonction 8220 – Redevance annuelle.

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE** **DRHDS**

- Madame Nathalie LEFEVRE, ingénieur en chef de classe normale, actuellement à la Direction déléguée au Stratégie, Partenariat et Economie Sociale et Solidaire, sera mise à disposition au pôle compétitivité AEROSPACE VALLEY, à compter du 2 août 2012 et pour une durée de trois ans.

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE** **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en mars et avril 2012.
- Liste des marchés notifiés en mars et avril 2012.

### **Communication effectuée**

**M. le Président Vincent FELTESSE** communique à ses collègues, comme traditionnellement en début de séance, un certain nombre d'informations.

Ainsi qu'il a pu le dire hier en Bureau, il y a beaucoup de dossiers qu'ils vont avoir à traiter, à arbitrer et à voter d'ici l'été, comme le choix de la société qui assurera la DSP de transition sur l'assainissement, le débat sur le foncier, la sortie du Grenelle des mobilités, la discussion sur le mode de gestion des transports publics, le choix des cinq équipes pour 55 000 hectares pour la Nature, la discussion sur la salle de grande capacité, en sachant qu'il y a eu une nouvelle réunion lundi dernier et qu'il y en aura une prochaine le 4 juin. Il fait observer que ce sont beaucoup de choses comme cela qui vont les mobiliser dans les jours et les semaines qui viennent.

Ils verront bien ce que sera le résultat des élections législatives, mais en tout cas, s'il y a une majorité pour le nouveau président de la République, il souligne que beaucoup de textes législatifs auront un impact sur la Communauté urbaine de Bordeaux sur la question de l'habitat et du logement qu'ils vont évoquer à nouveau dans quelques minutes, aussi bien sur l'encadrement des loyers, sur la mise à disposition des fonciers d'Etat, sur une délégation éventuellement aux intercommunalités, et sur les mécanismes financiers.

Il estime que c'est quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit.

Au-delà des dossiers communautaires, il y a aussi une actualité économique, malheureusement toujours chargée, avec deux dossiers dont ils ont déjà eu l'occasion de parler largement, le premier concernant Laser-Cofinoga. Il indique qu'il y a eu différentes réunions, que le CE s'est déroulé les 14 et 15 mai, et qu'il y a eu des évolutions dans les

propositions de la part de la direction de Cofinoga, évolutions jamais suffisantes et jamais totalement satisfaisantes, mais en même temps, apparaît la possibilité de l'absence de licenciements secs. Il considère que c'est un dossier qu'il faut continuer à suivre.

L'autre dossier où les inquiétudes sont peut-être plus vives, est celui de Ford - First Aquitaine Industries, puisqu'ils avaient déjà eu l'occasion d'évoquer le retard pris par les investissements promis. Il rappelle qu'il y a des changements à répétitions au niveau de la direction Européenne de Ford, et donc, en quelques mois, on en est au troisième ou quatrième vice-président, ce qui fait que la personne qui était venue les voir il y a quelques semaines est maintenant responsable de l'usine de Halewood. Il évoque donc ce problème d'interlocuteur, le temps jouant clairement contre eux, et c'est un sujet qu'ils devront mettre à l'agenda local, mais aussi à l'agenda gouvernemental. Il signale que des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Redressement Productif.

Il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour

**Mme FAYET** indique que le groupe Communauté d'Avenir souhaiterait présenter une motion sur la question de l'hébergement d'urgence, et demande s'ils peuvent le faire maintenant.

**M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle que de manière traditionnelle, quand les motions sont présentées, il y a une discussion entre les groupes, et on les met plutôt à la fin du Conseil.

**Mme FAYET** voulait simplement s'assurer que tout le monde l'a eue sur table. Elle estime important qu'elle soit distribuée sur table, de manière à ce qu'ils puissent avoir un débat en fin de Conseil.

**M. le Président Vincent FELTESSE** confirme que cela pourra être vu en fin de séance, comme il est de tradition dans l'assemblée, ou au moment du PLH.

**M. GUICHARD** ne va pas faire obstruction à cette présentation de motion, mais il tient quand même à faire remarquer comme quelqu'un le disait hier en Bureau, qu'il y avait des questions de principe entre eux, et que jusqu'à maintenant, les motions étaient présentées bien avant le Conseil, de manière à ce que leurs groupes puissent en discuter. Il regrette que là, ce ne soit pas le cas. A son avis, c'est un précédent qui, pour ce sujet, peut-être, ne posera pas de problème, mais qui, pour d'autres, pourrait en poser.

**M. JUPPE** pense qu'ils ont tous en mémoire de très nombreux exemples où des motions ont été déposées sur table au début de la séance, et ne comprend donc pas l'intervention de **Max GUICHARD**. Il est tout à fait d'accord pour que ce soit distribué, qu'on y réfléchisse et qu'on en parle en fin de séance, mais il répète que n'est pas la première fois qu'on leur met sur table une motion.

**M. GUICHARD** indiquant ne pas avoir la même mémoire, **M. le Président Vincent FELTESSE** les invite à regarder les 15 400 pages des P.V. de l'Assemblée depuis le début de la mandature communautaire pour voir.

Puis, à l'invitation de **M. le Président Vincent FELTESSE**, **M. LABISTE**, secrétaire de séance, communique aux membres du Conseil les affaires qui sont proposées pour un dégroupement, sachant que le numéro 30 n'a pas été attribué à une affaire.

**M. GUICHARD** annonce que sur la délibération 45 concernant l'organisation du 36<sup>ème</sup> Descastar, les élus Communistes et Républicains ne prendront pas part au vote pour hors compétence, et qu'ils voteront contre de la 48 à 52 concernant des VEFA.

**M. CHAUSSET** signale l'abstention de son groupe sur la 11.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix l'ensemble des délibérations suivantes.

### **AFFAIRES REGROUPEES**

#### **M. FELTESSE**

**2012/5/ 1** Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) - Désignation d'un suppléant

**DÉSIGNATION EFFECTUÉE**  
**M. Claude Soubiran est désigné**

#### **M. DAVID**

**2012/5/ 2** Villenave d'Ornon - AMENAGEMENT DU CHEMIN DE COUHINS entre le chemin de Pauge et la rue Soors - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **M. DAVID**

**2012/5/ 3** Villenave d'Ornon - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Modification du coût total - Modification de la participation communautaire - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **M. DAVID**

**2012/5/ 4** Marchés publics - Fourniture de béton et de grave ciment 2012-2016 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **M. DAVID**

**2012/5/ 5** Ajustements Mai 2012 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation -

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/5/ 6 Marchés publics - PAREMPUYRE - Aménagement de la rue de Bordeaux entre l'avenue Château Pichon et la limite de commune avec Blanquefort - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/5/ 7 Marchés publics - Bassens - Lieu dit La Baranquine - Sécurisation des itinéraires poids lourds - Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2012/5/ 8 AMBARES et LAGRAVE - BASSENS - Contrat de co-développement Fiche « Protocole d'accord LGV - Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais» - Aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. A CAZABONNE**

**2012/5/ 9 Expérimentation du moteur de recherche ISAC - (Citizen's Information and Assessment Services) - Accord d'installation - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BENOIT**

**2012/5/ 11 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Salon UAV Show 26 & 27 septembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient**

**M. BENOIT**

**2012/5/ 13 Bordeaux Unitec - INNOVAday - 24 mai 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BENOIT**

**2012/5/ 14 Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Unitec - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/5/ 16** Marchés publics - Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production de 50 000 logement nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (27 communes, 710 000 habitants, 55 000 ha), en lien avec les axes de transports publics (5 LOTS) - Avenant n° 2 - Prolongation de l'exécution de la mission - prestations supplémentaires - Modification du montant des marchés - Approbation - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/5/ 17** BRUGES ZAC les Vergers du Tasta - Mission architecte urbaniste coordonnateur - Marché n°03 219U - Avenant N°2 - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/5/ 18** Convention cadre entre Arc-En-Rêve Centre d'Architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Montant de la subvention 2012 - Décision

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/5/ 19** Marchés Publics - LORMONT - rénovation urbaine du quartier Génicart - Travaux d'aménagement de la rue Montaigne - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2012/5/ 21** Convention cadre de coopération avec l'INSEE et réalisation d'une étude sur les perspectives démographiques de la communauté urbaine de Bordeaux - Approbation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2012/5/ 22** Ville de Bègles - Fête de la morue du 1er au 3 juin 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

2012/5/ 23 Marchés Publics - Maintenance des ponts roulants de la Direction Collecte et Traitement des Déchets: réparation et fourniture de pièces - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. D CAZABONNE**

2012/5/ 24 Convention triennale CMA33 / CUB relative à la gestion des déchets professionnels - Solde de la subvention 2011 et fixation de la subvention 2012- Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/5/ 25 Développement du réseau de transports en commun - 3e Phase du tramway - Extension de la Ligne C du tramway - Liaison Bègles «Terre Sud» / Villenave d'Ornon extra rocade - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/5/ 26 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Systèmes Tramways - (SYS301) - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/5/ 27 Marchés Publics - Réalisation des bâtiments atelier, d'exploitation et station-service du Centre de Maintenance de la Jallère (CDM 301) - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/5/ 28 Marchés Publics - Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des Transports en Commun en Site Propre - Marché n° 08 308 U - Etudes supplémentaires - Avenant n°4

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2012/5/ 29 Construction du tramway 3ème Phase - Création de la ligne de tramway dénommée "Tram-train du Médoc" - Déviation de réseaux - Etudes préalables au déplacement des réseaux - Protocole d'accord - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. DUPRAT**

**2012/5/ 32** Poursuite de la démarche de développement de l'interopérabilité -  
Approbation de la nouvelle charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le  
territoire de la Région Aquitaine

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 33** PLH - PACT Habitat et Développement de la Gironde - Participation de la  
CUB pour 2012 - Décision-Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 34** Parc privé de logements existants de l'agglomération - Approbation de  
la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux du Contrat Local  
d'Engagement dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique - Décision -  
Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 35** Mérignac - Attribution d'une subvention pour une étude de Maîtrise  
d'Oeuvre Urbaine Sociale (2ème phase - tranche conditionnelle) sur le secteur de  
Bellevue - "Libération du site et relogement des gens du voyage sédentarisés"  
année 2012 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 36** Bordeaux - Plan Campus - Opération de démolition-reconstruction Léo  
Saignat - Projet de convention Domofrance/CUB/Etat - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 37** PLH- PACT Habitat et Développement de la Gironde - Convention  
triennale CUB/CG33/Ville de Bordeaux – Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 40** Aires de Grands Passages - Financement de la mission de coordination  
départementale des grands passages estivaux des Gens du Voyage - année 2012 -  
Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 42 PESSAC - Société SQLI - Création d'un centre national de services - Subvention de la Communauté Urbaine - Avenant à la Convention du 17/03/2009 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 43 Association Damode - Concept - Organisation de la 4ème édition du Petit Salon de la Mode du 11 au 13 mai 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 44 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Désignation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Désignation effectuée**

**M. Jacques Guichoux est désigné**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 45 Association A.D.E.M - Organisation du 36ème Décastar les 15 et 16 septembre 2012 à Talence - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains ne participe pas au vote**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 46 Pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables) - Programme d'actions 2012 Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention Décision Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 48 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 16 logements collectifs locatifs, résidence "La Villa Techeney", 17, avenue de Techeney - Emprunts principaux de 629.000 € et 1.217.000 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 49 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, résidence "La Villa Techenev", 17, avenue de Techenev - Emprunts principaux de 251.461 € et 508.000 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 50 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA d'un logement collectif locatif, résidence "Le Patio du Roi", - 112-114, boulevard Albert 1er - Emprunts principaux de 24.760 € et 39.830 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 51 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, résidence "Le Patio du Roi", - 112-114, boulevard Albert 1er - Emprunts principaux de 207.325 € et 297.703 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 52 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, résidence "Hôtel de Lussy", 192-206, avenue de la République - Emprunt principal de 729.230 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 53 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition-amélioration de 8 logements collectifs locatifs, 16, rue Georges Mandel - Emprunts complémentaires de 37.774 € et 58.560 €, du type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 54 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui, 3ème tranche - Emprunts principaux de 499.726 € et 2.182.311 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 55 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des bâtiments A, B, C et G, soit 141 logements collectifs locatifs, et des bâtiments E et F, soit 36 logements collectifs locatifs, de la résidence "Jean Descas" située 4 à 32, rue Jean Descas - Emprunts principaux de 2.256.000 € et 396.000 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 56 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence "Jean Descas" située 4 à 32, rue Jean Descas - Emprunt principal de 781.886 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 57 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des tours 16, 17 et 18, soit 387 logements collectifs locatifs, de la résidence "Saint-Hilaire" - Emprunt principal de 2.343.149 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 58 SAINT-MEDARD EN JALLES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Charge foncière et construction de 30 logements locatifs, dont 22 collectifs et 8 individuels, rue Jules Ferry, résidence "Lamartine" - Emprunts principaux de 800.000 € et 2.200.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 59 SAINT-MEDARD EN JALLES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Charge foncière et construction de 7 logements locatifs, dont 5 collectifs et 2 individuels, rue Jules Ferry, résidence "Lamartine" - Emprunts principaux de 190.000 € et 520.000 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 60 TALENCE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Aménagement d'un foyer soleil EMMAUS composé de 10 chalets individuels d'urgence et de 14 logements collectifs, avenue du Maréchal Leclerc, rue Diderot/place Mozart et 12, rue Léon Jouhaux - Emprunt principal de 1.500 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 61 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 6 bâtiments, soit 151 logements collectifs locatifs, de la résidence "Saint-Martin" située avenues du Maréchal Juin et de la République - Emprunt principal de 2.430.500 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/5/ 62 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence "Saint-Martin" située avenues du Maréchal Juin et de la République - Emprunt principal de 2.302.903 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/5/ 63 Ratios de promotion - Avancement de grade des agents communautaires pour l'année 2012 - Avancement d'échelon spécial des agents relevant de la catégorie C classés en échelle 6, autres que la filière technique - Décision.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/5/ 66 DRHDS - Filière culturelle - Instauration du Régime Indemnitare de grade des bibliothécaires - Catégorie A - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/5/ 67 Poste de Graphiste à la direction de la communication - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. HERITIE**

**2012/5/ 68** Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux : Protocole d'accord RFF - Etat - CUB - Commune de Cenon - APPROBATION - AUTORISATION

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/5/ 69** Association FRAC Collection Aquitaine - Subvention pour l'année 2012 relative à la valorisation des oeuvres de la commande artistique tramway - Décision

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/5/ 70** Marchés Publics de fournitures - Communication et signalétique dans les bâtiments communautaires - Appel d'offres ouvert - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/5/ 71** Marché public de prestations intellectuelles - Accord cadre de maîtrise d'oeuvre pour les opérations de travaux sur les écoles de la Communauté Urbaine de Bordeaux - AUTORISATION de lancement et de signature - Désignations

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Désignations effectuées**

Ont été désignés : M. le Président ou son représentant : M. Labiste

- **5 titulaires** : M. Jean-Pierre Guyomarc'h, M. Michel Poignonec, Mme Béatrice De François, M. Gérard Lagofun, M. Max Guichard

- **5 suppléants** : M. Ludovic Bousquet, M. Fabien Robert, M. Pierre Soubabère, M. Jean-Claude Feugas, M. Frédéric Danjon

**Mme ISTE**

**2012/5/ 72** Direction des Systèmes d'Information - Accord Entreprise UGAP - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/5/ 73** Bassens - Aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome - Boucle de découverte des espaces naturels - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/5/ 74** Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Aquitaine (LPO) - Participation au projet d'état des lieux de la faune sur deux territoires expérimentaux de la Gironde - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/5/ 75 Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) - Partenariat CUB - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sensibilisation des publics - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme LIRE**

**2012/5/ 76 Autorisation d'occupation du sol (AOS) - Permis de construire et déclarations préalables - Règles relatives aux aménagements en surplomb du domaine public routier, sur celui-ci ou en son sous-sol - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2012/5/ 77 Nouvelles modalités de participation à l'élaboration des PDE/PDA - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme DE FRANCOIS**

**2012/5/ 78 Services et démocratie numériques - Cap Sciences - Projet "INMEDIATS" - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 79 Droit de Préemption Urbain renforcé - Adaptation de la délibération n° 2006-0547 du 21 juillet 2006**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 80 LORMONT - Immeuble non bâti situé rue Jean Raymond Guyon cadastré AL 242 appartenant à la SA d'HLM MESOLIA - Mise en demeure d'acquérir Article L 123-17 du Code de l'Urbanisme - Décision - Acquisition**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 81 CARBON BLANC - Parcelle AN 241 appartenant à Monsieur et Madame PREPOINT Bernard et Liliane - Acquisition - Autorisations - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 82 ARTIGUES PRES BORDEAUX - Parcelles AE 47 et 145p - appartenant aux consorts TEILLET - Acquisition - Autorisations - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 83 BORDEAUX - CENON - Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux - Cession à RFF de biens immobiliers - Modification de la délibération n° 2012/0051 du 20 janvier 2012 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 84 CARBON BLANC - Immeuble bâti sis 3 rue Thérèse cadastré AN 242, appartenant à Monsieur et Madame LESCARRET - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Autorisations - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 85 EYSINES - Immeuble non bâti situé 49 rue du Cap de Haut, cadastré AI 259 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 86 BORDEAUX - Immeuble sis 3 - 4 place de la Ferme de Richemont - Cession à la SA d'HLM DOMOFRANCE - AUTORISATION - DECISION**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 87 BORDEAUX - Ilot de la Grenouillère - Cession à l'Association Pierre Bienvenu Noailles d'un terrain nu d'environ 4 877 m<sup>2</sup> - Modification de la délibération n° 2012-0163 du 16 mars 2012 - AUTORISATION**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 88 Lormont Génicart - Avenant n°8 à la convention ANRU de l'ORU Génicart - Ajustement de la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 89 BASSENS - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude urbaine sur le secteur Le Prévert/Le Moura - Année 2012 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/5/ 90 Lormont Carriet - Avenant n°4 à la convention ANRU de l'ORU Carriet - Ajustement de la participation financière de la CUB et préparation de la clôture de la convention - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme LACUEY**

**2012/5/ 91 Association Centre d'information sur les Droits de la Femme et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de fonctionnement 2012 - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/5/ 92 Réforme des équipements informatique de la Communauté Urbaine - Cession à des structures de l'économie sociale et solidaire - Conventions - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/5/ 93 Mobilier de Bureau réformé de la Communauté urbaine de Bordeaux - Cession à des structures de l'Economie sociale et solidaire - Conventions - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme TERRAZA**

**2012/5/ 94 Eysines - Raid des Maraîchers du 2 juin 2012 - Fonds de concours - Décision - Convention**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme TERRAZA**

**2012/5/ 95 Association Bruit du Frigo - Partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux - Programme d'actions 2012 - Subvention de fonctionnement de la Cub - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## AFFAIRES DEGROUPEES

### **M. BENOIT**

#### **2012/5/ 10 Pôle de compétitivité Aerospace Valley - Convention triennale 2012 - 2014 - Autorisation**

**M. BENOIT** présente la délibération sur le pôle de compétitivité Aerospace Valley et la convention triennale 2012-2014 en indiquant que par ailleurs, il proposera trois amendements à la convention de partenariat entre Aerospace Valley et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il précise que le premier amendement porte sur l'article 2, sur le suivi de la convention, où il propose de remplacer le terme de Président d'Aerospace Valley, par le Directeur général d'Aerospace Valley, pour qu'il soit le pilote de la mise en oeuvre de cette convention de partenariat. C'est une simple annotation, souligne-t-il.

Le deuxième amendement, qui est un peu plus important, porte sur l'objectif 4 qui concerne l'attractivité et le rayonnement international. Chacun sait que le pôle de compétitivité utilise pour l'animation de son réseau, 8 VIE, c'est-à-dire 8 volontaires internationaux en entreprise, et il signale que depuis quelques temps, ils ont la possibilité d'intégrer à ces dispositifs de nouveaux VIE qui ne seraient pas seulement chargés des entreprises, mais qui pourraient porter la démarche du territoire sur ce réseau.

Aussi est-il proposé que l'on puisse ajouter comme amendement ces 8 VIE pouvant être portés rapidement à 13.

Enfin, le dernier amendement proposé concerne l'article 5, sur l'appui et la participation financière de la Communauté urbaine, sur les actions spécifiques, pour lequel il indique qu'il serait utile de préciser la nature de ces actions spécifiques, notamment autour de la mise en oeuvre des drones et des relations avec les territoires. Il ajoute que le budget prévisionnel annuel de cette action spécifique pourrait être porté à 100 000 €.

Il précise également comme dernier point, sur la mise à disposition d'un emploi d'un agent de la Communauté urbaine pour Aerospace Valley, que le remboursement des salaires de cet agent pourrait être fait d'Aerospace Valley vers la C.U.B..

**M. le Président Vincent FELTESSE** soulève un point de méthode et pense que quand il y a des amendements aussi techniques, il faut qu'ils soient distribués avant, estimant qu'il n'est pas très raisonnable de faire cela en séance.

**M. BENOIT** indique qu'il fallait bien les aborder pour que la délibération sur la convention de partenariat en tienne compte.

**M. le Président Vincent FELTESSE** considère qu'il faut les avoir au moins la veille au soir pour qu'ils soient sur table.

**M. MANGON** précise que son intervention portera peu sur le fond des dossiers, qui ont, bien sûr, son accord et qui lui paraissent utiles, mais sur leur forme. Il voudrait faire remarquer que sur l'ensemble des dossiers qui ont été présentés par leur collègue, **M BENOIT**, il y a un petit problème qui lui paraît avoir trait à la défense de leur Culture et il tient brièvement à leur citer les titres des cinq dossiers. Il indique que le premier dossier, le 10, est un dossier qui concerne Aerospace Valley, que le deuxième concerne Technowest,

le troisième l'Aéro Defence Support, le quatrième concerne Innovaday et enfin le cinquième Bordeaux Unitec.

Il a déjà fait cette remarque de forme précédemment, mais, quand même, quelque part, cela touche au fond, et il demande, en cette situation de démission culturelle, s'ils ne peuvent pas traiter d'un dossier qui a rapport avec l'intelligence et la créativité sans accepter qu'il y ait une appellation anglaise et si les collectivités locales démissionnent de ce point de vue, qui défendra l'idée qu'il peut y avoir un lien entre la créativité, l'intelligence et la langue française.

Il a déjà fait cette remarque et M. le Président lui a déjà dit qu'il y porterait intérêt, mais il constate que cela a été lettre morte. Il le déplore et il trouve qu'ils devraient se donner comme principe de ne pas apporter leur caution aux manifestations françaises d'origine française, qui prennent une appellation anglaise. Cela pourrait être, à son avis, une condition de leur soutien, et cela serait très rapidement accepté par les gens qui ont à monter des congrès, parce qu'ils ont besoin d'argent et de financement, et cela serait tout à leur honneur car, pour l'instant, il déplore fortement ce qu'il appelle, une nouvelle fois, leur démission collective.

**M. JUPPE** s'associe à la remarque de Jacques MANGON. Il pense qu'ils font preuve d'un grand laxisme, d'une grande paresse, dans la traduction de choses qui peuvent être parfaitement traduites.

Il rejoint aussi la remarque de méthode de M. le Président, et comme il n'a pas pu regarder en détail ces amendements qui sont très techniques, il précise qu'il s'abstiendra sur la délibération.

**M. ROSSIGNOL** signale que son intervention ne va pas porter sur la forme, mais sur le fond. Il indique qu'évidemment, leur groupe va s'abstenir sur ce dossier concernant les drones civils et militaires, et également concernant un autre dossier que M. BENOIT va rapporter, concernant le salon du Maintien aux Conditions Opérationnelles.

Il invite à ne pas faire d'amalgame et rappelle que concernant les drones, les Verts ne sont pas contre cette technologie, mais sont inquiets quant à l'usage qui peut en être fait et estiment qu'il faut mettre en place des garde-fous. Il insiste sur le fait que par exemple, le maire de Nice a déjà annoncé publiquement qu'il allait utiliser les drones pour mettre en place de la sécurité publique, ce qui veut dire des caméras de vidéosurveillance silencieuses, mobiles qui allaient tourner au-dessus de la ville.

Il considère que quand est prise la décision de développer une nouvelle technologie à coûts de centaines de milliers d'Euro, il convient de prendre le temps de réfléchir à son usage sociétal et à mettre en place les garde-fous. Les Verts demandent donc aux parlementaires ici présents dans cette salle, de réfléchir, et à l'Assemblée Nationale, puisque en tant qu'élus locaux, ils développent le territoire avec cette nouvelle technologie, qu'ils mettent en place en tant que parlementaires les garde-fous législatifs nécessaires à cette technologie.

Il demande que ce ne soit pas le berceau de Jacques Ellul, qui développe sans réfléchir (ce qu'il convient être un peu caricatural), ou qui développe en tout cas fortement cette nouvelle technologie, sans réfléchir aux garde-fous.

Il indique à ses collègues que s'ils n'ont rien à faire la première semaine de juin, précisément les 7, 8 et 9 juin, il y a un colloque international et interdisciplinaire sur Jacques Ellul intitulé « *Comment peut-on être encore ellulien au XXI<sup>ème</sup> siècle ?* », organisé par l'université de Bordeaux, auquel il les encourage à participer.

**M. GUICHARD** souligne que la position des élus Communistes et Républicains sur les pôles de compétitivité n'a pas changé, et qu'il s'agit pour eux d'outils de subventions déguisées et

d'accompagnement de la concurrence exacerbée entre les grands groupes, la C.U.B. décidant même de mettre un de ses agents à la disposition des grands groupes de l'aéronautique pour faire fonctionner l'Aérospace Valley. Il estime qu'il s'agit d'une décision lourde, même s'ils remboursent le salaire (ce qui est la moindre des choses à son avis), alors qu'ils sortent de cinq années de RGPP. Il considère que la place des fonctionnaires est aux côtés des populations, pas auprès des grands groupes bénéficiaires.

Il observe que depuis cinq ans, l'ensemble de cette assemblée tente de leur expliquer qu'ils portent un regard rétrograde sur ces pôles de compétitivité, mais que personne n'a réussi à leur expliquer comment on pouvait accepter de financer la baisse du coût de travail pour des groupes qui, d'EADS à PSA en passant par AREVA, n'ont pas besoin de cela pour supprimer des emplois.

Ils réitèrent donc leur vote contre pour ce pôle de compétitivité, et invitent la majorité qui sortira des urnes dans quelques semaines à se positionner pour une politique de soutien vigilant face aux grands groupes industriels, et pour une politique de remise en marche des outils publics de recherche, de formation, et de développement.

**M. ANZIANI** pense qu'ils ne doivent pas oublier l'objectif de ces pôles de compétitivité, et d'Aérospace Valley en particulier. L'objectif premier, qu'il croit qu'ils peuvent tous partager, c'est de veiller à la réindustrialisation de notre pays, et même à la réindustrialisation de l'ensemble de l'Europe.

Si on veut atteindre ces objectifs qu'il estime partagés sur tous les bancs, il faut s'en donner les moyens, et notamment se donner des outils, dont il souligne qu'on peut toujours discuter sur la pertinence de tel ou tel de ces outils. Il rappelle qu'il y a un outil qu'on appelle « pôle de compétitivité » et qui a été inventé il y a quelques années, qui en réalité s'est fait totalement approprier par les régions, et que l'État a délaissé financièrement, et il suffit pour cela de regarder les différentes sommes pour voir que ce sont plutôt les régions qui ont mis de l'argent pour les faire vivre.

Il ne croit pas, contrairement à ce que **Max GUICHARD** a dit tout à l'heure, que c'est simplement une sorte de jouet en faveur des grands groupes. Il confirme que, bien sûr, le pôle de compétitivité réunit effectivement ces grands groupes, mais il demande s'ils vont se dispenser de l'appui de ces derniers. Il pense que certainement pas, puisque notamment toute la recherche innovation peut venir d'eux. Mais il fait remarquer qu'en dehors des grands groupes, il y a également les PME, les pôles de recherche, la formation, et il y a, évidemment, les collectivités territoriales qui sont concernées. Il considère donc que c'est plus, quand même, qu'une politique en faveur des grands groupes, et que c'est même, peut-être, une politique qui consiste à faire en sorte qu'il y ait un réseau entre les grands groupes et le reste, notamment leurs sous-traitants, c'est-à-dire souvent des PME.

Ensuite, si on regarde la réalité, il se demande quand même, comment ne pas soutenir un projet qui concerne 120 000 emplois dans leurs régions et qui leur donne des atouts considérables, puisque avec ce pôle de compétitivité, ils sont leader mondial pour les avions civils de plus de 100 places, leader mondial pour l'aviation d'affaires, leader européen pour les satellites, leader européen pour un certain nombre d'hélicoptères, et il tient à souligner, parce que cela va lui permettre de terminer par la remarque qu'a faite tout à l'heure **Clément ROSSIGNOL**, ils sont aussi leader européen concernant l'équipement automobile. Il estime que c'est justement bien là l'intérêt, qu'en travaillant sur l'aviation, on travaille sur autre chose, et qu'en étant leader européen dans l'aviation, on se retrouve leader européen aussi pour la sécurité automobile.

Il déclare partager le souci de **Clément ROSSIGNOL**, et convient qu'il faut toujours en effet, se méfier de ces systèmes qui pourraient demain les espionner, mais en même temps, il invite à ne pas affaiblir la technologie, et à distinguer les choses, puisqu'il faut que la

technologie puisse s'approfondir, puisse progresser, ce qui permettra, par exemple, depuis l'aviation, de venir à tout ce qui est airbag, et il rappelle que s'il n'y avait pas eu l'aviation, y compris l'aviation militaire, il n'y aurait pas d'airbag dans leurs véhicules. Il reconnaît que les drones, c'est sans doute quelque chose qui peut porter à réflexion sur le plan éthique, mais c'est aussi quelque chose d'extrêmement important puisque c'est ce qui permet par exemple de surveiller les feux de forêts, et beaucoup d'autres applications, y compris des applications médicales. C'est donc tout à fait nécessaire à son avis, et ce n'est pas parce qu'il faut une exigence éthique qu'il faut une sorte de stabilité ou de régression technologique.

**M. JUPPE** souligne avoir indiqué le sens de son vote tout à l'heure sur des questions de forme, mais sur le fond, bien entendu, ils considèrent que l'existence, le rôle, les performances de leurs pôles de compétitivité, doivent être encouragés et développés. Il considère que c'est une excellente initiative qui a permis d'associer l'Etat qui a largement contribué au succès des pôles de compétitivité, et qui continue à le faire dans le cadre du programme des investissements d'avenir, parallèlement aux régions, mais aussi à des partenaires privés. C'est donc une excellente formule à son sens, et il se réjouit beaucoup d'avoir entendu **M. ANZIANI** rappeler que l'industrie française est leader dans un très grand nombre de domaines, ce qui prouve que notre pays est performant et que le redressement productif pourra donc s'appuyer sur des bases extrêmement solides.

**M. CHAUSSET** profite de l'intervention de **Jacques MANGON**, notamment pour dire qu'il y aura un salon qui se déroulera normalement au mois d'octobre et qui porte un nom français, puisqu'ils ont eu l'annonce cette semaine que le prochain salon du « transport public » se déroulera à Bordeaux au mois d'octobre 2013. Il souligne le fait qu'il porte bien un nom français, et il pense que c'est une bonne chose.

**M. GUICHARD** vient d'écouter **Alain ANZIANI** et **Alain JUPPE**, et il estime que ceux qui tremblaient de peur qu'il y ait ici des affrontements terribles sur des questions de fond, sont rassurés. Mais il pense qu'il ne faut pas qu'ils le soient trop, car quand même, le Front de Gauche et les élus communistes vont continuer la bataille et, il prévient qu'il va y avoir affrontements idéologique, économique et politique sur ces questions de fond pour faire réussir la Gauche.

**M. ANZIANI** déclare mal comprendre l'intervention de **Max GUICHARD**, car ils ont la même vision, ce que nie **M. GUICHARD**. **M. ANZIANI** estime que si et que cette vision-là consiste à développer l'industrie et à développer l'emploi. Il a souvent entendu dire **M. GUICHARD** que notre pays souffrait d'un manque d'industries, et qu'il souffrait au niveau de l'emploi industriel, et ils doivent aujourd'hui mettre en oeuvre une politique plus forte. Il a entendu ce que disait tout à l'heure **Alain JUPPE**, et reconnaît que la France, dans certains domaines, a encore des atouts, et notamment dans ces matières-là, mais il fait observer dans combien d'autres domaines la France est à la traîne, notamment de L'Allemagne. Il considère qu'il faut évidemment qu'on ait une politique industrielle beaucoup plus forte dans ce pays, et qu'on ne laisse pas tout, justement, à l'appréciation du marché et à l'esprit libéral que **M. GUICHARD** condamne sans cesse.

**M. BENOIT** soulignant que sur les questions de forme, c'est à M. le Président et à ses services d'organiser les choses pour que cela se passe au mieux, **M. le Président Vincent FELTESSE** pense que les services ont bien compris que cela s'adressait à eux.

**M. BENOIT** indique que les amendements ont été déposés sur table, et qu'il lui a été demandé d'apprécier les choses pour que cela se passe au mieux, ce qu'il a fait.

Sur le fond, il est ravi que **M. JUPPE** apprécie, par ailleurs, que le pôle de compétitivité Aerospace Valley et la convention triennale qui est passée soient quelque chose de positif. Par rapport à la question du redressement productif, il constate que des milliers d'emplois ont été supprimés durant les dernières années en France, qu'il y a des entreprises qui ont été saccagées, et il est bon, pense-t-il, que la France avec son gouvernement, essaie de revenir à un redressement productif, nécessaire pour que notre pays ait de nouvelles ambitions.

Quant au dossier lui-même, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un bon dossier dont il croit qu'il recueille l'assentiment d'une grande majorité de cette assemblée et qu'on ne peut que s'en féliciter, de voir cette coopération entre la Communauté urbaine et Aerospace Valley.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise, en premier point de son intervention, que par rapport à la remarque de **Jacques MANGON**, ce n'est pas eux qui baptisent les associations. La seule chose que l'on puisse faire, et il se retourne à cet effet vers **Jean-Jacques BENOIT** et **Nicolas FLORIAN**, serait de mettre dans le règlement d'intervention que « *la CUB ne finance plus les manifestations qui n'ont pas un nom français* », ce qui est une possibilité, mais après, il pense qu'il faut aussi en mesurer le sens. Il considère qu'on ne peut pas aller jusque-là, mais qu'on peut faire amicalement des remarques aux porteurs.

En deuxième point, il pense que les pôles de compétitivité constituent une bonne formule, qui existe, d'ailleurs, depuis de nombreuses années dans d'autres pays, que ce soit les Districts en Italie, les Fraunhofer en Allemagne, etc... Il déclare soutenir cette formule. Il pense que la question que pose **Max GUICHARD** est un peu différente, et que c'est celle de l'appui des pouvoirs publics aux grands groupes, ce qui revient sur un sujet qu'ils vont devoir traiter dans les jours et semaines qui viennent. Il indique que cela a fait l'objet d'une discussion en Bureau pour savoir si la Communauté urbaine verse des subventions à des entreprises qui, par ailleurs, redistribuent des dividendes aux actionnaires. Il estime que c'est cette entrée qu'il faut avoir, et que ce n'est pas celle qui consiste à se priver d'un outil qui, selon lui, fonctionne. Il pense qu'il faut se demander où l'argent public est le plus pertinent possible.

Enfin comme troisième point, sur la question industrielle qui est, bien sûr, un enjeu pour tout le pays et également un enjeu pour l'agglomération bordelaise, il rappelle les chiffres qu'ils ont évoqués lors de l'élaboration du schéma métropolitain de développement économique. S'il se souvient bien, l'agglomération bordelaise a deux points de retard par rapport à Toulouse en termes d'emplois industriels, et quatre par rapport à Lyon, puisqu'ils sont aux alentours de 12 et que les autres sont à 14 ou 15,5.

Il souligne le fait qu'il s'agit de quelque chose d'extrêmement important pour eux.

Puis il met aux voix cette délibération

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et M. JUPPE s'abstiennent et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. BENOIT**

**2012/5/ 12 Congrès et Expositions de Bordeaux - Aéro Defence Support (ADS) Show Europe - 25, 26 et 27 septembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision – Autorisation**

**Mme MELLIER** indique que les élus Communistes et Républicains tiennent à donner leur point de vue sur cette délibération, qui expliquera leur vote. Elle rappelle qu'en septembre 2011, la C.U.B. était sollicitée pour le meeting de l'European Defence pour 40 000 € de subventions, et aujourd'hui, une nouvelle délibération propose une subvention de 75 000 € sur 820 000 € de budget prévu, pour une manifestation intitulée Aero Defence Support Show Europe, soit, en clair, Salon de Maintenance Opérationnelle Aéronautique de Défense.

Elle souligne que derrière ce titre très attractif, se dessine une grande manifestation où plus de 1 000 acteurs de ce secteur doivent se réunir pour un grand rendez-vous d'affaires à vocation commerciale et technologique, et si l'on y ajoute le titre évocateur du site internet d'Aero Defence annonçant l'initiative avec le slogan « *Un marché annuel de 10 milliards d'Euro à conquérir* », on comprend mieux à leur sens, pourquoi les grands groupes de ce secteur, si florissant, osent parler de show et peut-être même de « chaud-devant », car l'enjeu est de taille. Octroyer autant de fonds publics relève de l'indécence, et ils considèrent que la maintenance de matériels militaires doit rester sous contrôle de l'Etat. Elle invite à se rappeler du triste exemple de la Sogerma dépossédée d'un secteur de sa production par le gouvernement de l'époque au profit de la société privée OGMA, sous-traitante, qui s'est révélée largement incompétente, entraînant dans sa chute l'avenir de centaines de salariés. Enfin, en tant que défenseurs de la paix en France et dans le monde, ils préfèrent voir l'argent public utilisé à une logique de coopération et non de concurrence internationale. L'exemple de la Grèce qui, malgré son chaos financier, reste le troisième acheteur mondial d'armement, n'est pas fait pour les rassurer, et ils voteront contre cette délibération.

**M. ROSSIGNOL** précise que les élus Verts ont une position similaire, puisqu'ils restent fermes, concernant la question économique, et estiment que seule une véritable conversion écologique de l'économie est envisageable pour dynamiser la création d'emplois durables et non délocalisables.

Ils tiennent évidemment à souligner que partout des politiques de régression sociale et d'austérité sont mises en place, et que des sommes colossales sont englouties dans l'armement par un grand nombre de pays, et cite également la Grèce qui va peut-être sortir de l'Euro et qui ne diminue pas ses investissements ni ses achats d'armement. Il fait remarquer que le budget d'achat d'armement de la Grèce est supérieur à son budget de l'Éducation, et considère qu'ils portent une responsabilité indirecte dans la dégradation économique de ce pays. Il insiste sur le fait que l'économie n'est pas une fin en soi et doit toujours être pensée comme un outil au service d'objectifs politiques. Il précise que les Verts sont toujours présents pour soutenir les finalités sociales, environnementales, sanitaires mais qu'ils ne sont pas solidaires de tout objectif s'inscrivant dans une logique de guerre et ils confirment leur culture de paix, car ils ont des valeurs pacifistes et ils les expriment.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre**

**M. BENOIT**

**2012/5/ 15 Partenariat Communauté urbaine de Bordeaux - Cap Sciences - Montant de la subvention annuelle pour 2012 - Convention pluriannuelle 2012-2014 - Décision - Autorisation**

**M. GUILLEMOTEAU** souhaite saluer ce bel outil qui rayonne sur l'Aquitaine depuis dix-huit ans et souligne que Cap Sciences a accompagné la révolution NTIC, notamment au plan pédagogique, ce qui est la première de ses missions, et le rapport rappelle opportunément que 100 000 visiteurs sont venus cette année voir cet outil. Il indique que 250 000 personnes sont concernées par Cap Sciences directement ou indirectement, et que la seule manifestation « Secret de pont » a réuni déjà 45 000 visiteurs autour de Cap Sciences aujourd'hui.

Il précise que Cap Sciences a eu, jusqu'à présent, une audience régionale, et va, semble-t-il avoir une audience nationale voire européenne, à la faveur du succès puisque Cap Sciences a remporté l'appel à projet « Développement de la culture scientifique et égalité des chances » du programme des investissements d'avenir, avec un focus particulier, comme l'a dit effectivement Jean-Jacques BENOIT, sur le tourisme scientifique et technique qui participe de la valorisation de la question du développement économique sur notre territoire.

**M. DUCASSOU** voudrait préciser que Cap Sciences depuis sa naissance en 1994, n'a pas eu qu'une audience régionale, car cette structure intervient très largement au niveau national, et il en veut pour preuve les liens entretenus avec la Villette et il s'agit aujourd'hui, comme cela a été signalé par le rapporteur du dossier, d'un des tout premiers centres de culture scientifique et technique en France. Il ajoute que c'est une reconnaissance nationale qui, avec les investissements d'avenir, puisqu'il y a eu une réponse positive dans une fédération, va passer un cap supplémentaire, mais il n'est pas limité jusqu'à présent à la région.

**M. REIFFERS** souhaite appeler l'attention de l'assemblée sur la mauvaise santé budgétaire de Cap Sciences, puisque lors du dernier conseil d'administration, ils ont adopté le compte 2011 avec un déficit à peu près de 10 % du budget global de 400 000 € sur 4 000 000 €. Il souligne que le problème de Cap Sciences, c'est qu'il y a des subventions pour les missions de service public, de diffusion de la culture scientifique et technique, mais qu'en plus de cela, ils font des prestations qui, elles, sont mal rémunérées pour beaucoup de monde, soit du milieu académique, soit même les collectivités territoriales.

Il appelle l'attention sur le fait que la différence entre les deux colonnes budgétaires, ou les deux activités, est mal faite, et probablement responsable de ce déficit budgétaire. Il invite donc à la vigilance pour les années qui viennent et formule, bien sûr, un avis favorable pour la subvention.

**M. BENOIT** rappelle qu'il n'a pas voulu entrer dans les détails sur la question de Cap Sciences et de son développement, et a parlé seulement de crise de croissance, parce que, effectivement, il faut qu'ils puissent l'accompagner. Comme l'a dit M. REIFFERS et l'a souligné auparavant M. DUCASSOU, on est là devant un centre scientifique et technique extrêmement important, reconnu au niveau national et même international, européen en tout cas, et qui a besoin d'être conforté dans sa crise de croissance. Soit ils l'accompagnent, soit ils le laissent tomber, mais il croit que chacun est là pour dire qu'ils doivent l'accompagner, et c'est dans ce sens-là que la CUB poursuit ce travail. Par ailleurs, il indique que Cap Sciences lui-même, s'organise pour cela. Un cabinet a été mandaté pour faire un travail sur

la définition de son nouveau plan stratégique, et il pense qu'il est important qu'ils puissent accompagner Cap Sciences ainsi.

**M. le Président Vincent FELTESSE** estime, à titre personnel, qu'il y a une espèce de logique, et que, tout comme ils ont fait une convention triennale avec Arc-en-Rêve, qui est un outil extrêmement performant sur l'agglomération bordelaise, ils le font aujourd'hui avec Cap Sciences qui est aussi un outil extrêmement performant, même s'il faut, bien sûr, l'accompagner.

Il annonce ensuite qu'il est appelé à évoquer quelque chose de grave, puisqu'il y a une délibération qui a été regroupée autour du « Bruits du Frigo », qui est aussi un outil très intéressant sur l'agglomération, et qui a été frappé, hier, par une tragédie avec la mort brutale de Gabi FARAGE. Il indique que parmi les outils très performants sur l'agglomération bordelaise, il y a également pour lui, le « Bruits du Frigo » qu'ils accompagnent autour d'une l'opération, après « le nuage de Lormont ». Il répète que, malheureusement, le « Bruits du frigo », a été touché hier par un drame avec le décès brutal de Gabi FARAGE.

Puis il met aux voix cette délibération.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Mme CARTRON**

**2012/5/ 20 Association Sauvons la Passerelle Eiffel - Projet de mise en lumière de la Passerelle - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**M. GUICHARD** précise que comme ils ont eu l'occasion de l'exprimer en commission, autant ils trouvent positif le projet de mise en lumière de la passerelle, autant les élus Communistes et Républicains ne peuvent, encore une fois, accepter les désengagements de l'Etat, parmi d'autres, concernant les monuments classés Patrimoine historique. Il ajoute et ce d'autant, en invitant ses collègues à élever la voix, que cette passerelle se situe au coeur d'Euratlantique qui, pour donner un sens autre que « quartier d'affaires » au travers de son établissement public d'aménagement, aurait été bien inspiré d'être une locomotive active de ce projet, la CUB ne venant, alors, que soutenir ce plan de financement.

Il indique qu'ils ne soutiendront donc pas le budget prévisionnel actuel qui leur est présenté.

**M. le Président Vincent FELTESSE** voudrait, avant de passer au vote de cette délibération, parler de deux autres franchissements, à savoir d'une part du pont Jean-Jacques Bosc, dont le jury se réunira dans quelques mois après une concertation plutôt exemplaire et, d'autre part, de la proposition qu'il a pu faire il y a quelques jours de dénomination du pont Bacalan-Bastide.

Il précise que pour le pont Bacalan-Bastide, les travaux continuent à avancer à bonne allure, et qu'hier, il y avait encore une nouvelle démonstration de prouesse technique ou technologique avec l'arrivée des grandes poulies. Il rappelle que le pont sera achevé à la fin de l'année, pour une mise en service au premier trimestre 2013.

Il pense qu'il n'a pas échappé à ses collègues qu'il s'agissait d'un ouvrage important, symbolique, et il s'est permis le 10 mai, en ce jour de commémoration de la fin de

l'esclavage, de proposer de l'appeler Toussaint LOUVERTURE. Il ne mésestime pas qu'il existe déjà un espace intitulé « Toussaint LOUVERTURE » et reconnaît, bien sûr, le travail important qui a été fait par la Ville de Bordeaux depuis quelques années avec les trois salles au Musée d'Aquitaine. Cependant, il ne peut pas s'empêcher de penser que Bordeaux était la quatrième ville négrière avec Nantes, La Rochelle et Le Havre et qu'à une période du XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'était même la première ville négrière. Il estime que, sans faire de repentance, ils pourraient assumer davantage ce passé, et c'est pour cela qu'il trouvait que cela avait un certain sens de baptiser ainsi ce pont, qui était un point de passage des bateaux dans le cadre du commerce triangulaire.

Il précise tout de suite que ce pont se situe sur Bordeaux et que, même s'il a été financé largement par la Communauté Urbaine et par d'autres partenaires (État, Région, Département), il appartient à la fin à la municipalité de Bordeaux de nommer ce pont, et donc il n'est pas question de sa part d'imposer quoi que ce soit.

En revanche, il considère que le symbole est intéressant. Alain JUPPE va s'exprimer dans quelques instants sur une autre proposition, et il pense qu'ils peuvent prendre quelques minutes pour cela.

**M. JUPPE** croit que chacun sait l'importance qu'il attache à ce pont qui a fait partie de tout le projet lancé dès 1995, pour transformer les conditions de mobilité dans notre agglomération avec, bien sûr, la construction des 45 premiers kilomètres de ligne de tramway mais aussi, indissociable de ce réseau, le bouclage des boulevards par les deux nouveaux franchissements. Il rappelle l'accouchement de ce franchissement qui a été un exercice difficile qui n'a pas duré neuf mois mais neuf ans, ou presque, avec une concertation très longue, très approfondie, plusieurs solutions qui ont été étudiées et finalement on est arrivé à la construction de ce pont dont il est convaincu, malgré les difficultés qu'il leur a posées dans un premier temps avec l'UNESCO, qu'il sera un magnifique geste architectural et une sorte de porte d'entrée sur le Port de la Lune. Il ajoute qu'il suffit de voir aujourd'hui déjà les pylônes qui se sont élevés dans le ciel de Bordeaux, et c'est donc, à son avis, une réalisation dont ils peuvent être légitimement fiers.

En ce qui concerne sa dénomination, il évoque d'abord un problème de méthode, précisant le dire sans aucune agressivité, et même amicalement s'il lui est permis l'utilisation de cet adverbe. Il n'a pas vraiment compris pourquoi cette proposition a été faite sans aucune concertation préalable, et pourquoi il l'a découverte dans la presse. Il estime que ce n'est pas véritablement la bonne méthode.

Sur le nom de Toussaint Louverture, il pense, comme M. le Président l'a d'ailleurs rappelé, que la Ville de Bordeaux a fait son travail de mémoire en la matière et que peu d'autres villes ont été aussi loin dans la reconnaissance de ce qui constitue, bien sûr, une tâche sur l'Histoire de notre collectivité. A été signalé l'aménagement des salles du Musée d'Aquitaine qui ont un succès formidable, la fréquentation étant très élevée, notamment celle de groupes scolaires qui, avec les enseignants, viennent là découvrir ce qu'a été la réalité de la traite négrière. Il ajoute que d'autres villes en Europe, et il pense notamment à Liverpool, ont fait un effort en ce sens. Et il n'est pas sûr que les autres grandes villes négrières françaises aient fait encore exactement le même chemin. Il indique que par ailleurs, ils ont baptisé du nom de Toussaint Louverture l'esplanade, sur le parc aux Angéliques, qui donne sur la Garonne.

Il tenait à dire cela à ce sujet, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté en ce qui concerne le devoir de mémoire sur l'esclavage, et il croit qu'ils n'ont pas de complexe à avoir.

Sur le nom du pont lui-même, il a suggéré pour sa part le nom de Jacques Chaban-Delmas qui a été le maire de Bordeaux pendant quarante sept ans et qui a profondément marqué notre ville, ainsi que l'Histoire de la Communauté urbaine, au-delà de l'Aquitaine tout

entière. Il précise avoir eu beaucoup de mal, au moment de sa mort, à trouver un site qui soit à la hauteur de ce qu'a été son histoire, à la fois nationale, régionale, et municipale. Il indique qu'avec Michel Sainte-Marie qui s'en souvient, ils avaient le projet de baptiser l'aéroport de Mérignac « Aéroport Chaban-Delmas Mérignac-Bordeaux, mais n'ont pas pu y parvenir pour des raisons de blocage, à la fois financier et bureaucratique et donc, ils se sont reportés sur le stade Lescure. Il souligne qu'il n'est pas sûr que ce stade, désormais baptisé Chaban-Delmas, puisse continuer à avoir la même fonction à l'avenir. Il ne revient pas sur la construction du nouveau stade qui suit son cours, car il portera un nom commercial, puisque dans le PPP qui a été conclu, ce qu'on appelle le « naming » ou la dénomination, sera commerciale et donc on ne pourra pas l'appeler Jacques Chaban-Delmas. Comme par ailleurs ils s'interrogent sur le devenir du stade actuel, il avait hier une conversation avec Noël Mamère qui lui a rappelé tout l'attachement qu'il a à ce que l'Union Bègles Bordeaux, continue à jouer sur le stade Musard revu et corrigé. Il précise ne pas y voir d'objection, et il est donc hautement probable que le stade Lescure ne gardera pas une vocation de stade de grand jeu.

Comme il l'a annoncé, il souhaite que les équipements sportifs de proximité qui existent sur ce site (le gymnase et d'autres éléments) soient évidemment maintenus, que la pelouse centrale reste un espace vert. Il ajoute qu'ils verront si dans ce concours à idée, l'utilisation des tribunes peut donner lieu à quelque chose de plus innovant, comme cela a été le cas à Nantes, pense-t-il, et comme cela a été également le cas à Londres pour le stade de l'Arsenal. Donc le stade Chaban-Delmas perdra sa dénomination Chaban-Delmas par définition, et il souligne qu'il faut donc trouver un site prestigieux pour que la mémoire de Jacques Chaban-Delmas soit perpétuée au nom des générations.

Il rappelle que Jacques Chaban-Delmas a été l'un des artisans de la construction du pont d'Aquitaine, et que de l'autre côté, la rocade se boucle par le pont François Mitterrand. Il insiste sur le fait que c'est lui-même qui avait fait cette proposition lorsque François Mitterrand est mort, et le conseil municipal de Bordeaux l'avait adoptée.

Il indique que c'est pour cela qu'il proposera au Conseil Municipal le nom de Jacques Chaban-Delmas, et il est sûr que parmi les conseillers communautaires ici, il y en a beaucoup qui considéreront que ce nom est tout à fait justifié et qu'il permettrait de donner à cette nouvelle entrée du Port de la Lune, un nom symbolisant une grande partie de l'histoire de notre ville, et peut-être même de l'histoire de notre pays.

**M. Guichard** déclare avoir bien entendu les explications historiques qui se tiennent, que M. le Président et M. le premier Vice-Président ont développées par rapport à leur proposition de noms. Il insiste sur le fait qu'elles se tiennent, historiquement, bien qu'il pense qu'en même temps, il va y avoir une statue somptueuse de l'ancien maire de Bordeaux, et qu'il n'est donc pas oublié. Mais pour rester dans l'histoire, il tient à dire que ce pont a une dimension par lui-même historique, et ce n'est pas pour rien d'ailleurs qu'il a été si compliqué et si long d'arriver à un consensus quasi général. Il fait observer que c'est bien « quasi », parce que tout le monde n'y était pas, et donc quasi général sur l'intérêt d'avoir un tel pont qui enjambe le fleuve à cet endroit là.

Il souligne qu'en effet, le lien rive gauche-rive droite, ce lien a toujours été historiquement difficile et même parfois violent dans les débats sur la Ville et l'agglomération.

Il rappelle que le tramway avait fait déjà un premier grand pas, en reliant rive droite et rive gauche, et avait déjà cassé un peu cette difficulté. Il considère que ce pont reliant Bacalan, rive gauche à la Bastide rive droite, porte cette dimension historique, mais pas seulement parce qu'il porte en même temps cette dimension d'avenir, d'échanges, d'avenir social, et notamment en appui du tram-train que les élus Communistes et Républicains réclament depuis de très nombreuses années, pour permettre à leurs concitoyens de la rive droite

(précisant que c'est l'élu de la rive droite qui parle), leur permettant, par exemple, d'aller au travail dans les meilleures conditions, alors qu'aujourd'hui ils le font dans les pires.

Il ajoute en terme d'avenir, que cette ligne nouvelle, qui sera une part de la ligne de ceinture, serait un acte écologique, environnemental, prépondérant avec ce tram-train, ce pont étant donc un outil d'alternative à la voiture.

Voilà pourquoi, non pas pour combattre telle ou telle proposition, ils pensent qu'à la fois l'Histoire et l'avenir sont portés par ces deux beaux noms de l'histoire de l'agglomération, de l'histoire bordelaise Bacalan-Bastide, qui plus est Histoire populaire.

**M. HURMIC** indique que les Verts, quant à eux, souhaitent que le nom de ce futur franchissement soit le plus consensuel possible et ils considèrent qu'il faut sortir ce débat de la passion d'un climat électoral où chaque camp se renvoie à la figure ses mémoires.

Ils estiment pour leur part que la mémoire de Toussaint Louverture est naturellement aussi respectable que la mémoire de Jacques Chaban-Delmas, et ils ne souhaitent pas qu'à l'occasion, et dans ce cadre assez chaud du débat électoral, ils aient à choisir l'une ou l'autre de ces deux mémoires, tout aussi respectables l'une que l'autre, et ce d'autant plus qu'il n'y a absolument aucune urgence à s'engager dès aujourd'hui, ou dès mardi au Conseil Municipal de Bordeaux, pour dénommer ce franchissement.

Il tient à dire ici que le pont François Mitterrand n'a été baptisé ainsi que quatre années après son inauguration du 7 décembre 1993. Il rappelle qu'il a été baptisé le 2 février 1998 Pont François Mitterrand, et il pense que si on a vraiment envie que les Bordelais s'approprient ce nom nouveau du pont, il faut faire en sorte que cette dénomination soit la plus consensuelle et la plus démocratique possible. Pour cela, il considère qu'il y a quand même des solutions, et il est assez d'accord pour dire que naturellement, le dernier mot revient juridiquement et politiquement à la Ville de Bordeaux, qui a la maîtrise du nom des voies et artères sur son territoire communal. Elle dispose également d'une commission de Viographie qui habituellement planche sur les noms des rues et artères qu'il faut baptiser ou débaptiser, et il pense que cette commission, dans la mesure où il n'y a pas d'urgence, pourrait très bien se réunir, élargie naturellement à des représentants de la Communauté urbaine. Il trouve normal également que des représentants de la Communauté Urbaine aient leur mot à dire sur cette future dénomination mais il incite à s'entourer d'un certain nombre d'outils, les plus larges possibles, pour arriver à une dénomination consensuelle et à se débarrasser vite de ce climat électoral qui consiste à ce que chacun bagarre pour la mémoire qu'il entend privilégier à l'occasion du baptême de ce pont.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui le concerne, il se refuse de donner une préférence quelconque entre Toussaint Louverture et Jacques Chaban-Delmas, car ce n'est vraiment pas le moment ni le lieu de le faire.

**Mme NOEL** souhaite apporter un mot en complément, pour dire qu'elle partage complètement le point de vue qui vient d'être exprimé par **Pierre HURMIC**, et pense qu'il est regrettable que ce pont, qui est en construction pour relier la rive droite et la rive gauche, deux territoires, deux quartiers qui fondent la réalité bordelaise, soit effectivement l'objet d'un enjeu politique et soit utilisé comme objet de polémique, alors qu'il a vocation à relier les hommes et les territoires.

Elle estime également, comme vient de le dire **Pierre HURMIC**, que la période est fort mal choisie et, pour sa part, tout en pensant que leur groupe aura la même attitude, elle refusera de prendre part au vote mardi en Conseil Municipal parce qu'il leur semble que c'est véritablement les prendre en otage.

Concernant le choix de ce nom, la chose est complexe à son avis, puisqu'il fait référence à un homme politique contemporain ou à des hommes qui ont marqué l'Histoire bordelaise ou

l'Histoire en général, sans qu'il puisse être facile de les comparer. Il suffit de voir à quel point les habitants ont fait des propositions extrêmement diverses entre Sousa Mendes, Nelson Mandela, Vaclav Havel, Salmide, plus, bien sûr, ceux qui viennent d'être cités, et elle se demande comment faire un choix parmi tous ces personnages qui ont tous de très grandes qualités.

Pour sa part, si un choix devait être fait, elle s'orienterait plus particulièrement sur un choix qu'elle qualifierait de géographique, et il conviendrait effectivement, soit de reprendre la référence au lien entre ces deux quartiers Bacalan-Bastide ou de se rapprocher d'une évocation vers la question maritime. Il lui semble que précisément, le port est l'âme et l'esprit de la ville de Bordeaux et elle croit qu'il serait bien qu'effectivement, le nom du pont puisse faire un rappel de cette référence portuaire et océane qu'est la Ville de Bordeaux. Donc, pour sa part, elle pense qu'il faudrait, pour qu'il y ait un consensus plus large, s'orienter vers une appellation type « Pont maritime », « Porte océane », « Pont de la Lune » où liaison, en effet, entre les deux quartiers. Elle rappelle qu'après tout, le nom a été tout de suite donné de Bacalan-Bastide.

**Mme CARTRON** constate qu'à cet instant de cette discussion, dans un esprit qu'elle croit consensuel, et pour essayer de prendre en compte tout ce qui a été dit, ils sont devant deux propositions qui s'appuient, bien sûr, sur des références historiques toutes les deux très fortes, soit Toussaint Louverture, soit Jacques Chaban-Delmas. Pour sa part en regardant un peu de plus près, il lui avait échappé que cela faisait 45 ans cette année que le pont d'Aquitaine a été inauguré, à savoir exactement le 6 mai 1967 que Jacques Chaban-Delmas a inauguré ce pont d'Aquitaine.

Pour faire consensus, elle livre comme proposition que ce pont d'Aquitaine, à l'occasion de ce 45<sup>ème</sup> anniversaire, puisse être rebaptisé « Pont Jacques Chaban-Delmas » parce qu'hier, Alain JUPPE en Bureau a souligné toute la part qu'a prise Jacques Chaban-Delmas pour sa construction, et a cité toute son implication dans ce pont éminemment avant-gardiste et qui reste aujourd'hui encore, d'une étonnante modernité. Elle poursuit que cela laissera la place alors, dans un esprit de consensus, à ce qu'on puisse aussi baptiser ensuite le pont aujourd'hui Bacalan-Bastide, Pont Toussaint Louverture. Il lui semble donc que dans cette période, un consensus mettant à l'honneur deux grandes figures peut être porté à l'avantage de cette Assemblée.

**M. BRON** indique qu'il n'intervient certainement pas pour en surajouter à ce débat, mais pour profiter de l'occasion qui leur est donné malgré tout, et c'est bien la moindre des choses à son avis, pour apporter quelques informations et quelques précisions à leurs collègues sur un ouvrage, qui est peut-être l'ouvrage de cette mandature par son importance. Il rappelle que cette délégation a été portée au départ par Nicolas FLORIAN qui l'a très bien menée, et il croit qu'ils poursuivent de la même façon.

Il précise que le calendrier, malgré les aléas qu'ils ont connus pendant les transports pour des troubles sociaux d'une part, par des intempéries atlantiques d'autre part, est aujourd'hui rattrapé. Il estime qu'il faut en remercier également le sérieux des entreprises. Il voudrait dire également, dans la période que l'on vit, que c'est un chantier européen qu'ils ont à l'heure actuelle sur leur territoire puisque, bien évidemment, le gros oeuvre de cette réalisation est française avec l'une des plus belles entreprises qui soient, GTM Vinci, mais le tablier est italien, les poulies sont espagnoles, les câbles seront de provenance allemande, et il pourrait multiplier comme cela les exemples.

Il ajoute que le poste de pilotage sur la rive droite est actuellement terminé, tout au moins dans son ossature ou dans son armature, et donne un idée du volume et de la réussite, lui semble-t-il, de l'intégration dans son site.

La seule journée d'hier a commencé très tôt à 7 heures du matin et s'est terminée à 23 heures 30 à peu près, avec des essais de lumière réalisés aussi bien sur les conseils de Yann KERSALE, que des équipes bordelaises d'éclairage, effectivement, pour mettre au point notamment l'éclairage de la rampe du garde-corps et il pense qu'il faut souligner à la fois le sérieux et la passion que les techniciens, les ingénieurs et leur architecte, Thomas LAVIGNE, mettent dans cette réalisation, et c'est donc un véritable plaisir que de pouvoir le voir et l'observer.

Il terminera ce propos par un regret, car en ce qui le concerne, si le problème du débouché rive droite sera apprécié de façon pragmatique et ils apporteront les solutions au fur et à mesure, il en va totalement différemment du problème du débouché rive gauche où ils vont simplement amorcer les travaux sur quelques centaines de mètres rue Lucien Faure. Il souligne qu'il leur faudra attendre pour des problèmes budgétaires qu'il a encore du mal à comprendre, deux ans avant une réalisation finale, avec les aléas et les difficultés que cela engendrera jusqu'à la place de Latule.

**M. CHAUSSET** précise qu'il ne va pas débattre sur le nom. Il pense qu'un certain nombre d'idées ont été lancées, qu'elles ont toutes leur valeur, mais simplement ce baptême cache un enterrement de première classe qui est celui du stade du parc Lescure. Personnellement, il ne peut pas se faire à cette idée, parce que c'est dit, là, comme cela, de façon toute simple. Il rappelle qu'on a là un équipement sportif qui est tout à fait opérationnel, et dont on va faire il ne sait quoi, au nom de la mémoire, au nom de cet équipement qui est toujours utile. Il ne sait pas si c'est vraiment le concours d'idée qui est la meilleure solution pour maintenir cet équipement qui est central, qui est d'utilité publique, qui est tout à fait fonctionnel, et auquel, pour une raison qu'il ne s'explique pas, on va donner une autre vocation. Il trouve que c'est un véritable scandale.

**M. ROUYEYRE** considère qu'on voit bien qu'aujourd'hui, il y a deux manières d'envisager le débat, la première consistant à y voir une opportunité politique de jouer les gros bras, de dessiner un rapport de forces artificiel, ou en tout cas de le créer pour les besoins de la cause, et la seconde approche de ce débat sur ce nom du pont Bacalan-Bastide, qui lui plaît davantage, et consiste à y voir une contribution à une concertation qui se veut plus large.

Au-delà du choix du nom en tant que tel, dont on sait qu'il appartiendra, comme l'a rappelé, **M. le Président**, in fine à la ville, il y a une démarche nouvelle qui consiste à démocratiser l'installation d'un nom dans le paysage urbain. Il souligne que le nom de ce pont ancre l'idée d'un hommage quotidien et de tous ceux auxquels il appartient, et il apparaît donc logique de rechercher l'adhésion du plus grand nombre.

On sait que la population est attachée à la dénomination des voies, des places, des édifices collectifs, mais il fait observer qu'elle accepte, d'ailleurs, de moins en moins, de se voir imposer des décisions considérées comme bureaucratiques, et il rappelle qu'il y a quelques mois, le Maire de Bordeaux a unilatéralement choisi de renommer la place Saint-Christoly malgré une première période de résistance, et a dû abdiquer face à la mobilisation des riverains attachés au nom de leur place.

Il ajoute que cet épisode a poussé le Maire, à restaurer la commission de Viographie de la Mairie de Bordeaux qui devait d'ailleurs se pencher sur la question des dénominations. Malheureusement, comme on le voit encore à son avis, parce qu'il en a le pouvoir, le Maire a décidé seul de ce nom, sans même avoir réuni cette fameuse commission de Viographie qu'il a lui-même réhabilitée.

Il note que la proposition de **M. le Président** a permis de lancer un débat qu'il invite à prolonger. Il souligne qu'ils ont des outils à leur disposition, comme par exemple, à la CUB,

le C2D, à la mairie, le Conseil Économique et Social présidé par M. VALADE. Il indique que ce sont des instances de réflexion de ces collectivités qui peuvent prendre le temps de s'interroger.

Comme il l'a entendu, il n'y a rien qui presse, et il estime qu'il y a un travail formidable à mener autour de la mémoire et du sens qu'on veut donner en baptisant un tel édifice, et c'est un travail qui intéressera très certainement les résidants communautaires.

Le nom de Chaban-Delmas a du sens, à son avis, tout comme celui de Sousa Mendes, et d'autres. Pour sa part, compte tenu du contexte et de l'édifice même, sa préférence va à Toussaint Louverture, mais il ne se sent pas autorisé à prendre cette décision. Il pense qu'il y a du sens à la partager auprès du plus grand nombre, et il invite à la saisir, et à ne pas s'enfermer dans une décision prise à huis clos. Il espère que le maire entendra, en tout cas, que ce n'est pas lors de ce Conseil Municipal de mardi que la décision devra être tranchée.

**M. JUPPE** souhaite faire une remarque sur l'intervention de Gérard CHAUSSET qui devrait compléter son information, et pour parfaire celle-ci, il signale que le stade Chaban-Delmas n'est plus en parfait état de fonctionnement. Il considère que c'est une contre-vérité d'expliquer cela, car ils y consacrent beaucoup d'argent année après année, parce que les bétons donnent de grands signes de faiblesse et surtout, il n'est absolument plus aux normes de ce qu'on attend d'un stade moderne. Il ajoute qu'ils ne pourront plus y organiser, à brèves échéances, des rencontres internationales, qu'il s'agisse de l'Euro 2016 ou d'autres rencontres de ce type. Il indique en effet que les normes de l'UEFA ne leur permettront pas d'organiser des rencontres internationales sur le stade Chaban-Delmas.

Par ailleurs, il n'est plus aux normes de confort qu'on attend dans un stade moderne, son équipement numérique est complètement déficient, et il ne peut donc pas continuer à jouer ce rôle.

Il précise que si M. CHAUSSET veut se faire l'interprète auprès de monsieur Mamère d'une solution qui consisterait à installer le stade de rugby à Chaban-Delmas, il est tout prêt à soutenir ses efforts.

Il considère qu'il y a un choix à faire et que la Communauté Urbaine ne peut pas à la fois s'engager à soutenir un stade de 15 000 places sur le site de Musard, comme c'est apparemment le cas, conserver Chaban-Delmas, et s'engager aussi dans la construction du Grand Stade.

Il se permet aussi de faire remarquer à M. CHAUSSET que le stade Chaban-Delmas appartient à la Ville de Bordeaux, et que les travaux qui y sont faits sont financés par la Ville de Bordeaux, pour l'essentiel. C'est donc une décision qui lui appartiendra, et il pense qu'il n'est pas de la compétence de ce Conseil de Communauté de s'en saisir.

Sur le nom, il n'a jamais voulu en faire un problème politique, mais il voudrait quand même rappeler que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de lancer le débat. Ils ont effectivement un peu de temps, car il pense que ce pont sera inauguré à l'automne prochain. Il insiste sur le fait que le débat a été lancé et que naturellement, il y a participé comme c'était son rôle. Il prends acte du fait que Vincent FELTESSE indique qu'il appartiendra, in fine, au Conseil Municipal de Bordeaux, qu'il note au passage être quand même, lui semble-t-il encore, une instance démocratique, et dans la conception de la démocratie qui est la leur, les conseillers municipaux ont une certaine légitimité, de prendre sa décision.

Naturellement, il est ouvert à toutes les concertations possibles, et vu la pluralité des noms qui sont sur la table, ils vont avoir du mal à se mettre d'accord, mais il saisira la commission de Viographie, bien entendu. S'ils ne sont pas prêts pour la prochaine séance du Conseil Municipal, ils le feront au mois de juillet, et il est tout à fait ouvert à la concertation. Mais il y a bien un moment où il faudra décider avant que le pont ne soit inauguré. Il souligne que le précédent du pont François Mitterrand l'amuse beaucoup, parce qu'on a décidé de son

baptême, non pas le jour de son inauguration, et pour cause, mais le jour de la mort du Président François Mitterrand, ce qu'il voudrait simplement rappeler à Pierre HURMIC. Il pense donc que cette raison n'est pas tout à fait valable.

Il estime très intéressant d'avoir ce débat, mais dans son esprit, il n'y a rien de politique dans tout cela. L'idée que Toussaint Louverture serait à gauche et Chaban-Delmas à droite, est vraiment à son avis, une vision de la politique au ras des pâquerettes.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que quand il propose le nom de Toussaint Louverture le 10 mai, qui est le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, cela a un sens politique, non pas local, mais un sens politique aussi national. On sort d'une élection présidentielle avec des débats politiques sur les valeurs, et personnellement, quand il propose ce nom, il porte certaines valeurs. Il indique l'avoir fait à ce moment-là parce que c'est le 10 mai, et parce que c'est une élection présidentielle. Il rappelle avoir tout de suite précisé que c'est à la municipalité de Bordeaux de choisir. A la question de savoir pourquoi il n'a pas averti le Maire de Bordeaux avant, il précise que c'est parce qu'il souhaitait un débat sur les valeurs, et que s'ils en avait parlé entre eux, il lui aurait dit qu'il n'était pas d'accord, et il n'aurait pas pu le porter à l'extérieur, ce qui aurait été discourtois.

**M. JUPPE** déclare ne pas le comprendre, parce que sur les valeurs, il n'a aucun problème. Sur les valeurs qu'incarne Toussaint Louverture, la lutte, le devoir de mémoire sur l'esclavage et la traite négrière, il adhère totalement, il estime avoir donné l'exemple.

Par ailleurs, à son avis, Jacques Chaban-Delmas est aussi porteur d'un certain nombre de valeurs humanistes et républicaines.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souligne qu'il n'a absolument pas dit cela, mais juste, voulu créer le débat sur notre mémoire qui a été, à son avis, peut-être moins assumée que dans d'autres villes, et ils ont tous en tête le mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes qui est quelque chose de très intéressant.

Puis il met aux voix cette délibération sur la passerelle qui, elle, s'appelle Eiffel.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et  
Républicains s'abstient**

**M. DUCHENE**

**2012/5/ 31 Opération d'aménagement "Bordeaux Euratlantique" - Avis de la  
Communauté Urbaine de Bordeaux sur le dossier de la ZAC Bordeaux Saint-Jean  
Belcier - Application de l'article L.311.1, al 3 du Code de l'Urbanisme - Avis**

**M. MAURIN** estime inutile d'insister ici sur le positionnement stratégique de cette zone d'aménagement dénommée Euratlantique, qui, s'ils ont bien compris, permet aujourd'hui à l'établissement public EPA de se décharger sur la Communauté urbaine d'une partie du financement d'une opération pourtant pilotée par l'Etat avec la création de cette ZAC. Mais il insiste bien sur le fait que lorsque le groupe des élus Communistes et Républicains parle d'enjeu stratégique, c'est au sens de la vie des habitants et des travailleurs de ces quartiers qui portent d'immenses potentialités, comme ils l'ont déjà dit, irrigués qu'ils sont par la gare et ses extensions, par le marché d'intérêt national, par la proximité du fleuve, et par la diversité de ses activités et de ses habitats.

Le projet qui leur est présenté ne met malheureusement pas en valeur, selon eux, cette diversité et ses richesses. Pour résumer, il rappelle que 42 % de surface logiquement consacrés à la construction de logements et près de 40 % de la zone sont réservés aux bureaux qui constitueront le quartier d'affaires que la CUB pense nécessaire de créer à proximité de la gare, soit une idée peu originale et qui correspond à la stratégie d'un développement économique uniquement porté sur le business. Il souligne qu'on a même entendu parler dans la presse de l'idée d'un World Trade Center, stratégie qui dans beaucoup d'endroits, montre toutes ses limites en termes de construction de la ville. Il demande comment utiliser les lignes de chemin de fer à vocation industrielle ou de transports de voyageurs pour servir l'ambition sociale, écologique et économique de ces quartiers et comment utiliser le fleuve pour relier ces quartiers à d'autres, notamment pour le transport des voyageurs comme c'est en cours, mais également pour le transport de marchandises. Il constate que cela ne fait pas l'objet d'information, tout juste le dossier se félicite-t-il du simple maintien du MIN (Marché d'Intérêt National) alors que celui-ci mérite d'être étendu afin d'irriguer mieux toute l'agglomération.

Comme ils l'ont argumenté pour le quartier des bassins à flot, ils pensent qu'il est possible et nécessaire d'apporter de la mixité d'activités dans les quartiers en rénovation, de faire se côtoyer des industries propres et maîtrisées auprès des habitations, et de relier le tout par des modes de transport sérieusement développés. Il considère que c'est cela l'ambition écologique, sociale, économique.

Enfin, il souhaite terminer par ce qui est sûrement un des problèmes de ce dossier, à savoir le volet « logement social », car en lisant que le Maire de Bordeaux acceptait de construire 35 % de logements sociaux dans ce quartier, ils ont failli sauter de joie, mais se sont ravisés en dénichant les détails de la ventilation de ces logements qui, d'ailleurs, ne sont pas présentés dans cette délibération. Ils ont alors constaté que ce n'est pas 35 mais 25 % de logements dits sociaux, puisque la grande majorité seront des PLUS et ils sont en train de convenir à la Communauté urbaine que le PLUS aujourd'hui ne répond pas à la majorité des urgences, même s'il est une offre qui concerne la majorité des demandeurs de logements. Il précise qu'il ne répond pas à l'urgence, puisque l'urgence c'est le PLAI qu'il leur faut redresser. Il rappelle que le PLS, puisqu'il s'agit de 10 % de PLS dans le plan de financement de cette ZAC, n'est plus considéré par tous les observateurs comme du logement social, puisqu'il ne répond évidemment pas aux logements abordables nécessaires aux plus modestes.

Ils ne seraient pas étonnés, car ils en ont l'expérience, de voir de ces 25 % affichés, une diminution du pourcentage au fur et à mesure de la réalisation, comme c'est souvent le cas dans certaines opérations. Il fait observer que c'est donc très en dessous de ce qui serait nécessaire et rappelle que l'objectif pour leur groupe, serait de porter à 50 % la part de logements véritablement sociaux, notamment dans les villes déficitaires au titre de la loi SRU. Il souligne que cette loi SRU, dont il espère que cela sera un des chantiers du nouveau gouvernement, est en train d'évoluer en termes d'objectif, puisque certains parlent de porter à 25 voire 30 % les objectifs de construction sociale.

Selon eux, c'est parce que cette zone est stratégique pour le développement de notre agglomération, qu'il faut y implanter les ménages les plus modestes et les plus en recherche d'activités, afin de mettre le peuple au coeur du développement de la CUB. Il constate que c'est une tout autre histoire que, malheureusement, cet Euratlantique est en train de leur servir.

Il indique qu'ils voteront contre cette délibération et continueront à agir pour faire évoluer ce projet.

**M. ROSSIGNOL** précise que les élus béglaïses se félicitent de l'avancée de l'EPA Euratlantique et ainsi que de l'annonce qui a été faite de la mise en place d'une étude de déplacement d'accès à la gare Saint-Jean, avec l'arrivée via la rocade et via les rives gauche et droite qui associera évidemment l'EPA, la CUB et les communes concernées de Bordeaux, Floirac et de Bègles.

Il tient juste à rappeler que le stade Musard se trouve dans le périmètre Euratlantique et ils se réjouissent de l'annonce sage qui consiste à souhaiter faire perdurer le rugby sur ce stade Musard avec L'Union Bordeaux-Bègles. Il souligne qu'il s'agit d'une véritable tradition populaire du Sud-Ouest qui fait partie du patrimoine de l'agglomération et que donc, bien évidemment, le maire de Bègles est satisfait de cela.

**M. RESPAUD** relève d'abord trois avis positifs sur ce qu'il a demandé sur ce quartier ancien profondément transformé en termes d'habitat et d'emploi, dans le cadre d'une concertation également très positive, comme l'a dit **Michel DUCHENE**, qui s'est déroulée sur les projets d'aménagement. Néanmoins, il voudrait faire quatre remarques, et pour la première il rejoint l'intervention précédente sur le logement. 320 000 m<sup>2</sup> sont prévus avec une répartition qu'ils connaissent tous, à savoir 55 % de sociaux, 45 % en accession sociale. Mais il souligne que deux exemples les plus récents, qui se déroulent dans le quartier, montrent qu'il faudrait peut-être revoir cette répartition, le premier étant le parc de la résidence Parc de Richelieu où il y a des loyers libres et où plus du cinquième des locaux sont inhabités. Sa seconde remarque, c'est le magnifique bâtiment qui a été fait par Novel sur le terrain d'Armagnac, qui est inauguré maintenant depuis plusieurs mois, et où seulement quatre locataires sont installés, sachant que pour un T3, le loyer est de 1 200 €. Il fait donc observer que pratiquement tous les locaux sont, à l'heure actuelle, vacants, et à partir de cette réalité, les deux derniers en loyer libre des bâtiments construits comprennent beaucoup de logements vacants. Il croit qu'il faut réduire, peut-être, le parc en accession libre pour mieux répondre à la demande de logements qui est importante dans le secteur, mais qui ne peut pas être satisfaite par les prix des loyers actuels dans le secteur libre.

Comme second point important qu'il veut souligner, il demandera à **M. le Président** d'être très attentif dans le cahier des charges à ce que le rez-de-chaussée des futurs bâtiments soit souvent destiné au commerce. Or, dans le secteur, il fait remarquer que tous les rez-de-chaussée, pratiquement, sont à l'heure actuelle inoccupés, car les loyers exigés sont, là aussi, trop chers, et seules les banques ou les agences immobilières peuvent payer un tel loyer. Il croit qu'il y a là une règle du jeu à fixer de façon à contraindre dans ce cas-là les promoteurs à une baisse des prix, ou à les transformer en locaux sociaux, ce qui concerne tout l'habitat.

Le point suivant, c'est l'inconnue de la gare, car tout repose dans le projet autour de la gare Saint-Jean, or jusqu'à maintenant, ils n'ont aucune connaissance précise de ce que va être la future gare Saint-Jean sur le secteur, sur son implantation, son financement, etc...Or, il est évident à son sens, que tout ce qui se met en place à l'heure actuelle devra tenir compte de cette gare Saint-Jean, et pour le moment, on n'en dispose pas, notamment pour tout ce qui est déplacement, stationnement, implantation de commerces, etc...

Il appelle donc l'attention dessus, en pensant qu'il faudrait faire accélérer la présentation par la S.N.C.F. et le débat sur la future gare.

Un autre point porte sur les transports collectifs, dont **Clément ROSSIGNOL** a parlé, et il note que tout est mis en place, ce qu'il juge excellent, pour limiter l'impact de l'automobile, et tout est mis dans le cadre de la ZAC sur les modes de déplacement doux et les transports collectifs. Mais il souligne que cela implique une forte mobilisation de leur part, parce qu'on prévoit deux lignes nouvelles de transport en commun en site propre, celle des Cours et la ligne campus-campus. Il estime que c'est très bien, sauf que cela ne peut pas se limiter au

passage Euratlantique, ce qui veut dire que c'est d'un point à l'autre qu'il faut avoir ces lignes en site propre, alors que pour le moment, c'est dans un état très partiel, et il va falloir accélérer. C'est-à-dire qu'en plus de la ligne D du tramway, en plus du prolongement de la ligne C du tramway, il va effectivement falloir prévoir, à son avis, les mises en transport en commun en site propre sur des lignes importantes qui doivent desservir la gare, sinon tout le plan de déplacement du stationnement qui est prévu autour risque d'être mis en échec.

Enfin, il fait observer que de nombreux problèmes ne sont pas réglés, et ne peuvent pas l'être dans l'immédiat, mais qu'ils devront faire l'objet de débats ultérieurs ; il s'agit du stationnement résidant sur le secteur, du maintien d'un quartier de nuit, et sa juxtaposition avec l'habitat et de nouvelles activités culturelles est un autre problème. Il ajoute la complémentarité, également, entre les trois ponts du secteur : Saint-Jean, la passerelle Eiffel dont ils viennent de parler, et d'autre part, le futur pont JJ Bosc. Il considère que là, il y a des complémentarités à trouver pour ne pas refaire la même chose.

Enfin, il souligne comme dernier point la création envisagée d'émergences importantes qui font le plus souvent la joie des architectes, mais pas forcément des habitants.

Il constate donc qu'il y a beaucoup de points qui restent à régler, et il croit que le choix de recréer un quartier sur un existant, n'est pas une chose facile, et que cela va impliquer pour la CUB, d'avoir les moyens de cette ambition pour les années avenir.

**Mme FAYET** entend réagir à ce que disait Vincent MAURIN qui sous-entendait que dans l'esprit de la Communauté urbaine, les PLUS n'étaient plus vraiment du logement très social, et dire qu'il ne faut pas pousser le bouchon trop loin. En effet, le PLS n'est pas accessible à la majorité de la population, insiste-t-elle, mais le PLUS reste un logement très social. Elle a sous les yeux des chiffres qui leur ont été communiqués par Domofrance au « petit déjeuner de l'Habitat » et qui vont être largement distribués, et elle précise qu'un T1 en PLUS sort à 225 € de loyer, c'est-à-dire que pour un bénéficiaire du RSA, c'est un taux d'effort de 9 %. Elle pense qu'on ne peut pas dire que ce ne soit pas du logement très social, et pour quelqu'un qui a le minimum vieillesse, c'est un taux d'effort de 12 %, charges comprises. Elle estime qu'il faut rester mesuré. Le PLUS reste un authentique logement très social et elle pense qu'il faut continuer à en défendre la production.

**M. DUCHENE** rappelle à l'ensemble de ses collègues qu'il existe à la Communauté Urbaine un comité de pilotage où est représenté l'ensemble des sensibilités de cette assemblée, et où sont évoquées des problématiques qui sont avancées en ce moment. Il souligne la présence aussi de Philippe COURTOIS qui répond directement sur les questions dont certaines ont été évoquées aujourd'hui. Il y répondra très rapidement, sachant qu'ils vont de nouveau les évoquer lors de futurs comités de pilotage. Sur le logement social, il précise que les chiffres qu'il a annoncés tout à l'heure seront les chiffres réalisés, car il n'y a pas les chiffres annoncés dans cette assemblée et ceux différents, qui seront ensuite développés sur l'opération. Ils auront l'occasion d'y revenir lors des prochains comités de pilotage et ils réaffirmeront ces chiffres liés au logement social.

La deuxième question était liée au quartier d'affaires, et il a voulu tenir compte de la manière dont leur collègue Max GUICHARD réagit quand on parle de quartier d'affaires. Aussi a-t-il parlé de quartier d'activités économiques, mais en même temps, le mot « affaire », du verbe faire, agir, ne devrait pas, lui et son groupe, trop les déstabiliser. Il indique qu'en réalité l'affaire, c'est une entreprise commerciale, c'est de l'activité industrielle, et donc, derrière, de l'emploi. Dans ce quartier-là, ils veulent développer de l'emploi, développer de la mixité fonctionnelle, et donc avoir du logement libre, du logement social, et aussi, bien sûr, de l'activité économique. La présence de la gare Saint-Jean leur laisse penser qu'un certain

nombre d'entreprises ont tout intérêt à s'installer à cet endroit-là, parce qu'ils auront un lien direct avec de nombreuses villes françaises mais bien sûr aussi européennes.

Sur le reste du quartier de nuit et du transport, il estime que toute une série de réponses ont été données. Sur le quartier de nuit, ce n'est pas sa remise en cause, insiste-t-il, mais il devra évoluer, s'adapter au nouveau quartier, voire se développer différemment, et pour un certain nombre d'établissements, s'installer ailleurs.

Concernant le réseau de transport qu'ils ont présenté plusieurs fois, il a une cohérence et il indique que ce sera au fil du temps, un réseau particulièrement efficace pour créer un lien entre la périphérie et la gare Saint-Jean pour éviter, effectivement, le tout voiture. Concernant les rez-de-chaussée inoccupés, il précise que c'est bien sûr une priorité de l'EPA que d'éviter qu'ils soient inoccupés et il faut donc se doter de l'activité commerciale qui soit effectivement en phase avec la vie du quartier et avec les activités économiques. On peut penser, à son avis, que la dynamique qui va être créée dans ce quartier-là, va attirer un certain nombre de commerces qui trouveront une clientèle, et qui seront à même, en effet, de payer les loyers demandés, sachant que ces derniers devront être aussi en phase avec la réalité économique.

Sur la gare Saint-Jean, il reconnaît que les représentants de la SNCF et de RFF ont parfois un peu du mal à travailler comme eux le font dans cette assemblée, c'est-à-dire en toute transparence, et en communiquant. Ils leur ont rappelé plusieurs fois qu'il était nécessaire de se donner le maximum d'informations, mais en même temps, il précise qu'eux sont confrontés à certaines réalités économiques et commerciales qui ne leur permettent pas toujours de leur donner des informations dès qu'elles sont demandées. Il croit que les relations sont plus étroites et plus équilibrées avec leurs représentants. Ils ont eu des informations qui leur laissent penser qu'aujourd'hui, la S.N.C.F a la volonté, non seulement de réaliser les parkings demandés, mais à créer une dynamique autour de la gare Saint-Jean, liée à l'attractivité commerciale de cette gare, mais aussi à l'attractivité plus générale dans le quartier. Il pense qu'ils sont donc sur une bonne opération, bien équilibrée, et avec des relations entre les différentes sensibilités de leur groupe qui font qu'ils vont tous à peu près dans le même sens.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix cette délibération en sachant qu'ils vont avoir dans quelques secondes, l'occasion de reparler du logement social.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains vote contre**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 38 Programmation 2012 - 2014 du logement locatif conventionné dans le cadre de la délégation des aides à la pierre - Décision**

et

**Mme FAYET**

**2012/5/ 39 PLH - Délégation des aides à la pierre - Parc privé - Programme d'action 2012 - Conditionnalités et modalités d'octroi des aides propres de la CUB - Décision - Autorisation**

**Mme FAYET** présente ces dossiers en précisant notamment que le second concerne le parc privé, qui constitue l'essentiel (80 %) de leur parc, sur lequel il y a des enjeux importants.

**M. MAURIN** pense que ses collègues savent combien les élus Communistes et Républicains sont attachés à cet effort de production de logements sociaux, comme son intervention précédente l'a encore montré, et s'ils sont souvent critiques sur les programmes qui leur sont présentés ici, ils vont voter très favorablement pour cette programmation de la période 2012-2014. L'évolution de la répartition des constructions nouvelles leur semble aller dans le bon sens, avec à la fois une baisse progressive, mais réelle, de la part des PLS en faveur d'une montée de celle des PLUS (+ 22 % entre 2011 et 2012), et en faveur des PLAI (+ 38 % sur la même période), comme quoi quand on veut, on peut aussi.

Il observe que si l'on prend la production de PLAI et PLUS prévue pour 2012 sur la base de l'ambition de produire 9 000 logements par an, on serait quasiment à 40 % de logements véritablement sociaux. Ce n'est pas tout à fait l'objectif de 50 % que leur groupe souhaite, mais cela va tout à fait dans le bon sens, de même que les modestes, mais réels, efforts d'aides en direction du parc privé pour lequel ils approuvent les modalités nouvelles présentées par **Mme FAYET** tout à l'heure. Par contre, ils souhaitent que soient levés les freins au programme locatif PLUS-PLAI dans les zones ANRU et les zones urbaines sensibles.

Il estime qu'après une période difficile d'affaiblissement des aides à la production de logements sociaux, le nouveau gouvernement et la future majorité parlementaire devront revenir sur une politique de véritable soutien au logement social et d'aide à la pierre, permettant à la Communauté urbaine d'aller encore plus loin que ne le prévoit ce programme. Il rappelle que le Président Hollande a par ailleurs annoncé sa volonté d'encadrer les loyers, ce qui serait, évidemment, un premier pas de justice sociale. Ils espèrent aussi que la future majorité prendra en compte la proposition des associations et syndicats qui demandent le blocage des loyers et la production nationale de 200 000 logements sociaux publics par an.

**Mme NOEL** constate que le bilan 2011, comme il vient d'être dit, laisse apparaître une évolution positive tant quantitative que qualitative, avec la montée en puissance des PLAI de 25 % au détriment des PLS, et donc un chiffre atteint de 3 300 logements comme il vient d'être rappelé, et un prévisionnel 2012-2014 qui confirme la volonté de poursuivre cette montée en puissance (4 200 logements en 2012, 5 400 logements en 2013-2014).

Elle évoque la participation de l'Etat, puisqu'en 2011, alors qu'il y a eu progression des réalisations en matière de production de logements, les moyens de l'Etat ont connu une baisse de 1 %, ce qui est quand même un peu surréaliste dans la mesure où il s'agissait d'une compétence État et montre bien que l'effort a reposé sur les collectivités locales et la Communauté urbaine en particulier, les communes, et également sur les opérateurs sociaux. A ce titre, elle pense qu'il faut saluer l'effort extrêmement important qui est engagé par les opérateurs sociaux pour répondre à la demande en logement telle qu'elle est formulée par la volonté politique qui est celle de la Communautés urbaine.

De la même manière elle rejoint ce que vient de dire **Vincent MAURIN** sur l'État qui en 2011, avait pris des dispositions particulièrement regrettable en ne permettant pas la réalisation de PLAI en zone sociale, et laissant ainsi comme seule possibilité la réalisation de PLS et d'accession sociale dans ces quartiers, dispositif auquel les ménages ne peuvent de toute façon pas accéder. C'est totalement surréaliste à son avis, parce qu'on peut faire des logements, mais les gens qui sont sur place ne peuvent pas y habiter.

De la même manière, toujours concernant les dispositifs aujourd'hui en vigueur pour le parc privé, et sur la délibération qui est relative à la rénovation thermique, elle indique qu'il apparaît que les résultats sont extrêmement faibles, car en fait, les dispositifs sont mal conçus. Elle précise que les normes qui sont demandées ne sont pas adaptées, les plafonds d'octroi des aides sont trop bas, et que les ménages modestes et très modestes

n'arrivent pas du tout à entrer dans les dispositifs, et le bilan, en fait, est donc qu'on constate aujourd'hui à la Communauté Urbaine, que les rénovations thermiques ne sont pas réalisées et ne peuvent pas se faire, et que finalement, les crédits ne sont pas consommés tout simplement parce que, effectivement, les dispositifs ne sont pas du tout adaptés.

Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle la volonté résolue de la nouvelle équipe gouvernementale, et particulièrement de la ministre du logement, Cécile Duflot, leur laisse espérer des progrès majeurs et vraiment indispensables, et les premières annonces les satisfont pleinement. Elle rappelle qu'est évoqué le relèvement du seuil des logements sociaux de 20 à 25 %, et pour eux qui ont fixé une ambition extrêmement forte de réalisations de logements sociaux, elle croit qu'on peut se satisfaire qu'effectivement, des moyens vont être abondés dans cette direction et qu'il va y avoir également une obligation de faire qui va être renforcée. Il est prévu la réalisation de 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux, et elle estime que ces financements qui vont être ouverts vont leur permettre de mieux engager les projets politiques qu'ils souhaitaient mettre en oeuvre. Elle invite à noter également l'encadrement des loyers qui est une mesure forte, car elle pense qu'il faut effectivement que les montants de loyer restent contenus dans des limites acceptables. Enfin, elle voudrait faire mention particulière sur une des annonces qui a été faite ces derniers jours, relative à la prolongation du dispositif hivernal, car elle ne sait pas si finalement, ils vont avoir un débat sur l'hébergement d'urgence.

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui précisant que la motion sera discutée en fin de Conseil, **Mme NOEL** se propose d'y revenir tout à l'heure.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souligne qu'il s'agit d'une question de méthode et ils en reparleront en fin de Conseil. Cependant il rappelle qu'à 14 h, il y a la remise des médailles du travail pour laquelle il compte sur eux jusqu'à 15 h 30.

**M. RESPAUD** signale que la dernière campagne a montré que la crise du logement était au coeur des préoccupations des Français. Quand on parle de crise du logement, il croit qu'il y a trois volets, à savoir d'abord la crise structurelle, ensuite une crise du pouvoir d'achat, et enfin une crise du vivre ensemble. Il estime que la Communauté Urbaine a attaqué très fortement sur un des axes, mais très peu sur les deux autres, et c'est sur les deux autres qu'il voudrait insister.

Il précise que celui sur lequel on a attaqué, c'est sur la crise structurelle, c'est-à-dire celle du décalage entre l'offre de logements et les besoins qui aboutissent au mal logement pour des milliers de personnes. Il rappelle qu'il y a des appartements qui sont vides, d'ailleurs, pour d'autres opérations, comme il en parlait tout à l'heure dans le cadre du débat sur la ZAC Euratlantique. Il estime qu'on a fait de gros progrès, et il rejoint là **Vincent MAURIN**, mais ce n'est pas encore suffisant à son avis, et il va falloir accentuer cet effort.

Il poursuit qu'il y a ensuite une crise du pouvoir d'achat avec l'augmentation conséquente, à laquelle ils ont assisté ces derniers temps, sur les prix des loyers, et donc le blocage complet de la chaîne du logement, depuis le logement d'urgence. Cela exige à son sens, des mesures nationales qui n'ont pas été prises précédemment, notamment l'encadrement des loyers sur lequel ils auront l'occasion de revenir, mais aussi des mesures au niveau local par la régulation des prix du foncier.

Il souhaite qu'on accélère la mise en place, à leur niveau et au niveau du département, d'un office foncier susceptible à long terme de contenir le prix du foncier. Il considère que cela leur évitera de payer des surcharges foncières quand on fait du logement social dans chaque commune, et ensuite que c'est une réelle nécessité sur le long terme.

Enfin, il y a la crise du vivre ensemble qu'on prend mal en charge à son avis, l'application des simples règles économiques du marché sans intervention de règles sociales, produisant uniquement de la ségrégation. Il trouve que c'est vrai dans la CUB, quand on regarde la situation du logement social dans chaque commune, et c'est vrai également dans la ville de Bordeaux.

Il invite à regarder la situation des logements conventionnés prévus dans Bordeaux pour les trois prochaines années, surtout si on enlève le PDRQAD. Il constate dans certains quartiers (d'ailleurs dans la plupart), pratiquement zéro logement social, et dans quelques-uns beaucoup, c'est-à-dire que la ségrégation est, comme on le sait, le fruit de décisions individuelles mais aussi de décisions politiques. Il pense qu'on ne regarde pas suffisamment ce problème, qu'on reste dans le quantitatif, dans le global, alors qu'il faudrait qu'ils aient une analyse beaucoup plus fine par secteurs. En tout cas les choix opérés aujourd'hui sur Bordeaux conduisent à une certaine ségrégation sociale accrue, et c'est ce sur quoi il tenait à appeler leur attention. Il résume qu'il y a un point qu'on a bien pris en charge, c'est la crise structurelle, et il y en a deux sur lesquels il faut progresser, c'est le pouvoir d'achat et le vivre ensemble.

**M. BOBET** voudrait simplement rappeler ce qu'il a dit en Bureau, hier après-midi, l'annexe qui est jointe à cette délibération étant assez précise dans ses propositions chiffrées. Il considère que c'est d'abord le fruit d'échanges entre les services communautaires et les bailleurs, mais pas toujours en concertation profonde avec les villes, et il voudrait donc rappeler que les chiffres qui sont proposés-là feront l'objet à l'avenir, de recadrage plus pragmatique que technique.

**Mme TOUTON** se réjouit de la programmation de logements sociaux locatifs à Bordeaux, parce que pour les trois années à venir, cette programmation est de plus de 3 700 logements, ce qui fait une moyenne de plus de 1 200 logements par an. Elle souligne que tout cela est quand même le fruit d'une politique que, certes, ils mènent ici à la Communauté Urbaine, mais aussi à la Ville de Bordeaux, puisqu'ils imposent 35 % de logements sociaux dans tous les secteurs d'aménagement, ce qui garantit et maintient la mixité et l'équilibre de nos quartiers.

Elle ajoute, par ailleurs, que cette programmation prouve que c'est par un projet urbain ambitieux tel ce que celui qui se développe le long de l'arc de développement durable, qu'ils obtiennent des résultats qui sont annoncés dans ce plan triennal car, effectivement, la grande majorité des logements qui se produiront sur la ville se feront dans ces secteurs d'aménagement. Mais contrairement à ce qu'elle vient d'entendre, ils ont aussi une programmation importante en diffus de façon à ce que sur l'ensemble des quartiers de Bordeaux, on trouve des logements adaptés aux ressources de chacun.

**M. TOUZEAU** se propose de faire quelques commentaires sur ce dossier qui est extrêmement important, voire essentiel pour la métropole bordelaise, en reliant effectivement les deux délibérations, et surtout en puisant des informations dans ce « petit-déjeuner de l'habitat » pour lequel il invite d'ailleurs tous ses collègues du Conseil de Communauté à s'imprégner d'un certain nombre de chiffres et d'éléments qui ont été mis en avant au cours de ces derniers jours. Il y a là aujourd'hui, lui semble-t-il, besoin, non pas uniquement au niveau communautaire mais en appelant aussi les politiques nationales, de pouvoir observer sur l'ensemble de la chaîne qui peut leur permettre de favoriser l'accès au logement. Il pense qu'ils peuvent aujourd'hui mesurer le chemin à parcourir.

Il est évident qu'ils doivent aujourd'hui prendre de la distance avec la défiscalisation, les systèmes De Robien, Cellier, qui ont eu, certes, un certain nombre de réponses, mais

aujourd'hui ne sont pas adaptés, à son avis, à une réalité qui s'impose à tous, à savoir le coût du logement social qui, ici, a été multiplié par deux en dix ans, puisque cela coûte deux fois plus cher de faire un logement social ici en dix ans. Il rappelle que 75 à 80 % de la demande des populations constitue ce qu'ils appellent le PLAI ou le PLUS, le PLAI représentant plus de 40 à 45 % de la demande aujourd'hui. Il fait observer qu'ils ne sont plus du tout dans les schémas qui ont consisté à mettre en place des dispositifs, il y a maintenant plusieurs années qui, pour le PLAI était un dispositif ponctuel permettant de traiter les situations les plus fragilisées. Il souligne d'ailleurs que 75 à 80 % des milliers de demandes n'ont pas réponse aujourd'hui, parce que tout simplement, la réalité budgétaire et financière des familles n'est pas prise en compte, que ce soit sur le locatif ou que ce soit également sur l'accession sociale.

C'est à son avis, un élément qui s'impose aujourd'hui à tous, à un moment où, pour reprendre une phrase qui a été prononcée précédemment, il faut sans doute travailler aujourd'hui sur l'argent public, « là où il doit être le plus pertinent ». Il estime qu'on voit bien aujourd'hui que c'est une chaîne qui leur permet d'ajouter sur ce logement social plusieurs éléments, sur lequel il y a un travail de fond sur le plan national, et également sur le plan local, le foncier.

Il pense qu'il faut continuer à espérer qu'ils vont réaliser du logement social proche des réseaux de transports en laissant faire la loi du marché, en sachant que la Communauté Urbaine fait aujourd'hui sur le foncier, un effort à hauteur de 30 M€ sur le budget de cette année, et sera appelé sans doute à du 40-45 M€ s'ils veulent atteindre les objectifs fixés. Ne pas intervenir sur la question foncière, sous une forme ou sous une autre, n'est pas raisonnable selon lui, sachant qu'il y a le foncier, et il y a les réseaux.

Il indique que de façon très précise, ils ont à Lormont un nouveau quartier de la Ramade, où ERDF demande un financement de réseaux qui est particulièrement lourd à l'aménageur et à la Ville, mais c'est le cas dans toutes les communes, qui est également lié à la loi qui a été votée au Parlement et qui mérite d'être repensée sur cette question des réseaux.

Il s'agit selon lui également, de travailler sur les aides aux familles. Ils ont bien sûr vu les aides à la pierre, mais l'accompagnement des familles percute également les politiques de la Caisse d'Allocations Familiales, et on voit bien aujourd'hui comment l'APL et les dispositifs n'accompagnent pas suffisamment les familles nombreuses qui doivent être situées en tissu urbain.

Le taux d'effort, la question des loyers, la question de l'accompagnement des familles, la question foncière, lui semblent absolument déterminantes, et on voit également, en ce qui concerne le parc privé, combien sur les situations les plus fragilisées, l'habitat insalubre notamment, les dispositifs mis en place atteignent difficilement les objectifs fixés, malgré un effort considérable de la Communauté Urbaine, avec une montée en charge progressive qui est à mettre au crédit, ici, de l'ensemble de la Communauté.

A titre de dernier commentaire sur les PLUS et les PLAI en zone sensible, il souligne que le PLS a été fait pour eux, diversifier l'habitat sur les territoires les plus fragilisés et qu'il n'était vraiment pas fait pour les autres territoires. Mais il est bien d'accord, dans l'observation actuelle, sur le fait qu'il faut aujourd'hui obtenir du PLUS et du PLAI sur leurs territoires fragilisés, parce qu'ils voient bien combien il est difficile pour les familles, d'avoir une réponse adaptée, pour toutes les raisons qu'il a mises en avant.

Il s'adresse aux autres maires pour leur demander de sortir aujourd'hui des schémas où on comptabilise dans leurs programmes quelques PLAI, en disant qu'on fait un effort absolument essentiel, et à prendre en compte que la réalité, lorsque l'on parle du PLAI ou du PLUS, c'est pour répondre à 75-80 % des demandes de leurs administrés.

Il incite à essayer, aujourd'hui, de bien se situer par rapport à cet enjeu qui doit être partagé et porté par tous.

**Mme BOST** voudrait simplement rajouter peut-être deux-trois éléments supplémentaires.

D'abord sur la question du coût du logement qui a doublé en dix ans, évoquée par Jean TOUZEAU, elle précise qu'il a doublé pour plusieurs raisons : la question foncière, dont ils ont largement débattu et continueront à le faire dans les prochains mois, mais il a aussi augmenté parce qu'ils ont souhaité, et de façon extrêmement louable, mettre en place un certain nombre de normes liées à l'accessibilité, liées aux normes environnementales, qui ont entraîné un surcoût dans la construction du logement, et de façon pas toujours extrêmement positive.

Le deuxième point sur lequel elle voudrait insister, c'est effectivement sur la question des PLAI, sur l'effort qui est porté dans le cadre de cette programmation où on passe à pratiquement une part de 27 % pour les PLAI sur la programmation triennale.

Elle voudrait simplement indiquer deux chiffres. Le « petit déjeuner d'habitat » qu'ils ont eu cette semaine était extrêmement intéressant avec l'apport des bailleurs sociaux sur des chiffres extrêmement forts, mais elle retiendra simplement un chiffre important qui les met en face de la réalité suivante : sur la Communauté Urbaine aujourd'hui, plus de 110 000 ménages sont éligibles au PLAI alors qu'aujourd'hui ils ont seulement 1500 PLAI sur la CUB. On peut se réjouir à son avis, de la force qui est donnée dans cette programmation triennale, mais on voit quelle est l'ampleur du chemin qui leur reste encore à faire pour assurer et pour donner des réponses satisfaisantes à l'ensemble de la population qui en a besoin.

**Mme FAYET** estime ne pas avoir grand chose à ajouter, puisque les uns et les autres ont apporté plutôt des contributions ou des encouragements au débat. Elle s'interroge simplement sur la position qu'ils doivent avoir sur les ZUS. En effet, c'est extrêmement compliqué à son sens, puisque d'un côté on peut souhaiter construire encore des PLAI ou des PLUS dans le cadre du renouvellement urbain, parce que les habitants qui sont là, notamment des personnes âgées, ont besoin de ce type de logements, mais il faut bien prendre conscience que cela va encore contribuer à augmenter le taux de logements sociaux, notamment sur les communes de la rive droite où on voulait le faire baisser. Elle observe qu'il y a donc une espèce de choix cornélien à faire de savoir si, effectivement, on encourage l'accession sociale dans ces quartiers, l'accession à la propriété, le logement privé pour rééquilibrer globalement, sur la commune le taux de logements sociaux ou est-ce qu'on continue à faire du logement très social parce que la demande est là. C'est vrai que c'est un choix qui n'est pas très facile à faire, souligne-t-elle, mais dont il faudra mesurer les conséquences à moyen et long terme si on demande des dérogations.

**M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle que c'est un dossier qui les occupe désormais très régulièrement, où on voit que, finalement, on arrive à faire évoluer les choses, au prix d'efforts financiers importants. Véronique FAYET a cité les 8,5 M€ de l'Etat, et il indique que pour eux, c'est 33 M€, c'est-à-dire que l'on est sur ce rapport. Après, il faudra aussi que l'on voie quel impact ont, bien sûr, l'offre et la demande, mais aussi sur le coût de l'habitation qui est un des enjeux de cette politique volontariste. Il fait remarquer qu'il reste l'accession à la propriété, le foncier, la réhabilitation de l'ancien, et à un moment, si on arrive à inverser la chaîne un peu infernale pour l'instant de l'habitat et du logement, il espère que des mesures d'État les accompagneront dans ce sens.

Puis il met aux voix ces deux délibérations.

**ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 41 Bordeaux - Ligue de Football d'Aquitaine - Organisation de l'assemblée fédérale d'été de la Fédération Française de Football du 25 au 27 mai 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**M. FLORIAN** expose le contenu de ce dossier en précisant que d'autres collectivités participent déjà dans cette opération.

**M. JOANDET** indique que Pierre HURMIC devait intervenir sur cette délibération, mais qu'il a dû s'absenter, et que leur groupe votera contre cette délibération.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que l'on est dans le cadre assez habituel de l'aide à des manifestations quand il y a des colloques ou des congrès, et pas sur le débat des compétences.

**M. GUICHARD** signale la non participation de son groupe au vote sur cette délibération.

**M. TRIJOLET** ne souhaite pas de polémique sur ce dossier, mais un peu de discernement puisque la Communauté a choisi de réfléchir sur son intervention au niveau du sport. Il pense qu'il est légitime aujourd'hui d'apporter un soutien à cette manifestation qui contribue au rayonnement de notre territoire d'agglomération et à son avis, la mise en perspective du sport par l'accueil d'événements en dimension sportive est nécessaire, celle-ci comprise. Il incite à éviter le sectarisme à l'encontre du sport et à cet événement, et dans cette organisation du sport amateur à travers l'organisateur qu'est la ligue de football d'Aquitaine, qui comme d'autres structures sportives portent tous les jours le sport de base pour le plus grand nombre, cette manifestation apporte des retombées à notre territoire et cette subvention prend donc tout son sens.

**M. GUICHARD** pose la question de savoir s'il n'aurait pas loupé un Conseil, au cours duquel il aurait été décidé de prendre la compétence sport.

**M. le Président Vincent FELTESSE** répète ce qu'il vient de dire à savoir qu'on n'est pas dans la compétence sport, mais qu'on est dans l'aide aux manifestations avec un règlement. Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre et le groupe des élus Communistes et Républicains ne participe pas au vote**

**M. FLORIAN**

**2012/5/ 47 Règlements d'intervention à vocation économique (aides aux entreprises, manifestations à vocation économique, outils d'aide à la création d'entreprises, soutien au commerce de proximité) - Approbation**

**M. FLORIAN** précise que tous les chiffres et les enveloppes sont bien précisés dans la délibération et que les règlements concernés figurent en annexe.

La délibération qu'il leur est demandé d'adopter est composée de quatre articles pour chacun des règlements, et il souhaiterait que ces quatre articles soient adoptés et que l'on n'écarte pas un règlement au détriment ou au profit des autres. Il insiste sur le travail d'échanges qui a eu lieu avec les communes et les acteurs du secteur depuis maintenant près de dix mois.

**M. PENEL** estime qu'il est très positif de vouloir réglementer leurs interventions envers les entreprises et les manifestations économiques mais ils ne peuvent pas se permettre de ne faire que la moitié du chemin, surtout après les expériences auxquels les salariés de FORD, de la SOGERMA ou maintenant de COFINOGA ont été confrontés.

Ainsi, les élus Communistes et Républicains saluent la volonté d'exiger que les aides aux entreprises soient conditionnées à la réalisation d'au moins cinq emplois en CDI, et que ces emplois soient à temps plein, serait encore mieux ; de même, l'exigence de performance écologique est nécessaire car elle va de pair avec l'exigence de l'amélioration des conditions de travail tel que le règlement d'intervention l'y invite. Mais ils sont surpris que la règle du refus de versement d'aides aux entreprises versant des dividendes à leurs actionnaires n'ait pas été retenue, et d'autant plus surpris que plusieurs membres du Bureau de la CUB, dont **M. le Président**, s'étaient déclarés favorables à ce que cette possibilité soit étudiée. Il ajoute qu'au Conseil Régional, Alain Rousset, n'a pas renoncé à l'appliquer.

Enfin, le vote d'un tel règlement d'intervention n'a de valeur à leur avis, que s'il s'accompagne d'une très grande vigilance des élus. L'attitude de FORD vis à vis des salariés, de leurs représentants et des élus locaux, leur prouve en effet que les grands groupes n'ont pas pour habitude de respecter la parole donnée. C'est à la puissance publique, par la loi et par le règlement, et aux salariés par leur mobilisation, de les rappeler à leur devoir, de même qu'il est de leur devoir de rappeler aux banques quel est leur métier. Il invite à ne pas se leurrer sur le fait que ces aides directes aux entreprises ont pour fonction essentielle de permettre aux entreprises, et aux PME en particulier, d'échapper aux intérêts financiers exorbitants que les banques exigent sur des projets pourtant souvent innovants, utiles aux populations, et créateurs d'emplois.

Ils considèrent que la Communauté doit donc persévérer pour l'organisation d'une conférence bancaire locale, utile à débloquent des crédits abordables pour les entreprises et les collectivités locales. Faute d'intégrer ces éléments, ils pensent que ces règlements d'intervention ne font que réguler une dérive normale du financement, des projets économiques et industriels.

Ils y restent donc opposés et voteront contre.

**M. MAURRAS** tient à son tour à saluer la qualité du travail qui a prévalu pour l'élaboration et la mise en place de ce règlement d'intervention qui est le pendant opérationnel du schéma métropolitain qu'ils ont récemment adopté. Il insiste sur le fait que le coeur de l'ensemble de ce dispositif, c'est la consolidation et la création d'emploi durable, pérenne, solide sur l'ensemble de notre agglomération, et cette ambition a été partagée très largement. Il estime que c'est une avancée qu'il faut souligner et qu'il faut maintenir et poursuivre.

Il indique que ce développement économique repose sur leur capacité à attirer, à développer leur attractivité de l'intégralité du territoire, mais repose aussi et surtout, et c'est ce qui transpire dans le règlement intérieur, sur leur capacité à mobiliser toutes les communes et toutes les énergies autour de ces préoccupations sociales et de création d'emplois.

Les aides directes aux entreprises reçoivent des critères et il convient que cela mériterait d'aller plus loin, mais il croit que c'est une avancée importante d'avoir mis en place des critères économiques, sociaux, environnementaux, de responsabilité sociale des entreprises. Il considère qu'il s'agit d'avancées majeures, et dans l'instruction des dossiers de demande d'aides, ils prendront en considération notamment l'affectation du bénéficiaire, par rapport à la répartition du capital et au dividende. Mais à son avis, les avancées sont tout à fait intéressantes, sont tout à fait notables, et doivent être évaluées et jugées dans la durée. Il ajoute que la volonté aussi de structurer les outils, les équipements d'aides à la création, à l'accompagnement d'entreprises de manière harmonieuse sur le territoire, est là aussi une avancée majeure. Il tient à souligner aussi l'apport fort de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de ces dispositifs, une économie sociale et solidaire qui est de plus en plus forte, de plus en plus dynamique, de plus en plus structurée et qui est de plus en plus innovante, et à saluer tous les acteurs qui ne cessent de se mobiliser au niveau local.

Il tient aussi à apporter son soutien à tout ce qui se fait autour du soutien aux commerçants, artisans, professions libérales de proximité, car on sait bien que ce sont des activités essentielles à la vie économique, à la vie sociale de leurs communes, et que ces professionnels sont fragilisés par les évolutions économiques, démographiques, mais aussi par l'explosion des m<sup>2</sup> commerciaux, souvent non maîtrisée dans la périphérie de notre agglomération, mais aussi au-delà.

Il fait observer qu'ils ont là des outils très importants qui sont proposés aux communes pour les diagnostics partagés sur la situation du commerce de proximité, sur la mise en place de propositions d'actions, sur le pilotage, parce que les petites communes ont besoin de piloter, d'avoir une aide au pilotage, et toutes les communes de la CUB trouvent là des propositions très concrètes et cela constitue des avancées majeures. Il estime que ces aides ne seront pérennes que si elles sont reliées par leur charte d'urbanisme et donc il y a un lien très important avec cette charte qui doit pouvoir rayonner au-delà du périmètre de la CUB. Il pense que c'est un des enjeux forts qui les attend dans les mois à venir.

**M. Yoann DAVID** voudrait ajouter un complément à ce que **Franck MAURRAS** a rappelé sur le quatrième champ qu'a proposé **Nicolas FLORIAN** sur le commerce, pour souligner que c'est un des principaux acteurs qui permet le placement des jeunes en contrat d'apprentissage lorsqu'ils sont issus de missions locales sur l'ensemble de la CUB. Il précise que quelque part, ils ont en plus de ce qu'a expliqué **Franck MAURRAS** sur les effets positifs, un vrai effet pour les publics en difficulté, et c'est aussi important de savoir qu'on peut les consolider.

Il souhaite aussi se féliciter, parce qu'on a beaucoup parlé des communes, mais ils ont également fait un énorme travail en commission, et il veut donc dire qu'il y a parmi ces travaux qu'ils ont menés, un chantier important qui a démarré, consistant à faire le rapprochement entre ces projets et l'emploi, notamment vers les personnes au chômage. Il évoque toujours ce lien entre les structures qui s'occupent de personnes au chômage que sont essentiellement Pôle Emploi, des missions locales, etc, et les structures type d'entreprises qu'ils aident à s'installer pour que lorsqu'elles le font, lorsque les compétences sont sur place, elles puissent les recruter directement, ce qui leur permet d'agir contre le chômage.

**Mme CURVALE** souligne à son tour les avancées, notamment dans le domaine de la prise en compte du développement durable, et plus particulièrement de ce qui concerne la qualité environnementale des bâtiments pour les projets de construction et de réhabilitation des entreprises.

Elle voudrait remercier Nicolas FLORIAN et les services pour le travail qui a consisté à intégrer des critères. Elle constate qu'ils vont beaucoup plus loin que le règlement précédent ou même, à sa connaissance, que d'autres collectivités et en cela on est bien dans l'application concrète d'un volet important du plan climat pour une économie à la fois performante et durable.

**M. GUICHARD** a bien entendu les interventions de Franck MAURRAS, de Yohan DAVID et de Laure CURVALE, qui représentent, à ses yeux, de fortes interventions humanistes sur l'économie et l'économie sociale, y compris d'ailleurs avec des aspects de créations d'emplois. Mais il fait observer qu'on ne vit pas en matière d'économie sur une base d'humanisme telle qu'ils la décrivent. Il rappelle qu'il y a un point qui est facteur de la crise, que sont notamment les versements colossaux qui sont réalisés au travers de dividendes à des actionnaires qui, souvent, ne réinvestissent pas cet argent dans l'industrie.

Voilà pourquoi il ne comprend pas, ou il comprend trop, qu'on peut s'entendre sur un consensus « humaniste », mais lorsqu'il s'agit de taper au cœur les raisons même de la crise financière, du moins l'une d'elles, mère de la crise financière, il note alors l'absence totale de débat et l'absence totale d'intervention. Il comprend que c'est à partir de là que n'a pas été acceptée leur demande de refus de versement d'aides aux entreprises versant des dividendes à leurs actionnaires. Il demande s'ils sont contre cela et appelle M. le Président à y réfléchir.

**M. FLORIAN** se félicite du consensus à peu près général sur ces documents, ce qui prouve la qualité de leurs débats. Concernant le versement des dividendes qui conditionnerait ou pas celui de l'aide, il déclare être par principe plutôt pour l'autonomie de la volonté que pour un droit trop écrit, et il imagine, peut-être naïvement à son avis, que si un jour ils reçoivent une demande de participation financière alors même qu'on sait et qu'on leur présente des résultats très élevés avec des distributions de dividendes, on repoussera cette demande ce qui serait preuve de bon sens. Il fait remarquer qu'il y a quand même l'enjeu du maintien de l'emploi. Sans refaire le débat, il rappelle que sur FORD, cela concerne une centaine de M€ qui sont engagés, que la CUB apporte 2 M€ aussi pour participer, mais cela peut faire débat à l'avenir. Il est donc personnellement contre le fait qu'ils lient leurs subventions au versement ou pas de dividendes. Par ailleurs et de façon très empirique ou pragmatique, on s'aperçoit qu'un dossier aurait pu être concerné, c'est effectivement celui de FORD, qui n'a pas redistribué sur ses derniers exercices, comme il a pu le faire à une certaine époque. Il estime donc qu'il ne faut pas se bloquer là-dessus. Comme le disaient les uns et les autres, il y a une avancée et cela permet à son avis d'avoir une visibilité, et après, il faut faire preuve de bon sens et avoir du discernement entre ce qui mérite « qu'on y aille » et ce qui ne le mérite pas, tout simplement. Par ailleurs, il abonde dans le sens de tout ce qui a pu être dit par Franck MAURRAS et Laure CURVALE sur la qualité environnementale des bâtiments.

Il se dit prêt à rouvrir le débat du versement des dividendes, mais personnellement, il n'est pas pour qu'on l'inscrive. Si le Président considère qu'il faut ouvrir ce chantier, que l'on propose une discussion et, pourquoi pas, la rédaction d'une délibération, il le ferait, mais à titre personnel, il n'y est pas favorable, au moins sur leur territoire.

**M. le Président Vincent FELTESSE** remercie pour tout le travail qui a été fait, les services, les membres de la commission en partenariat avec les communes, et l'ensemble des autres partenaires habituels de la CUB. Il pense que c'est une nouvelle avancée suite au SMDE, même s'ils n'ont pas encore fini et s'ils ont encore de fortes marges de progressions sur la question économique, qui est d'ailleurs liée à celle de l'emploi sur la métropole bordelaise.

Dans les quatre parties qui leur sont proposées, comme Nicolas FLORIAN l'a évoqué, il indique que la vraie nouveauté porte sur le commerce de proximité. Il fait remarquer que l'on est cohérents par rapport au discours que l'on tient et il y a là une avancée importante qui ne sera, là aussi, pas suffisante. Il estime que si le débat est porté au niveau départemental et national, on risque de ne pas s'en sortir, mais en tout cas c'est une première étape importante.

En deuxième point, sur tout ce qui est pépinière, c'est également une clarification, souligne-t-il, et dans les années qui viennent, ils pourront aller un peu plus loin. Il pense qu'il y a un moment où il faudra qu'ils articulent les dispositifs territoriaux de la CUB avec les réalités communales, tout en tenant compte du poids de l'Histoire.

En troisième point, sur les manifestations, il constate qu'ils ont aussi avancé sur les critères. Enfin, en dernier point sur le règlement d'intervention d'entreprises, il propose qu'ils le votent, mais il est prêt à aller un peu plus loin dans la discussion portée par le groupe communiste. C'est d'ailleurs un sujet qui se posera aux niveaux local et national et à un moment où les crédits publics sont plus rares, et malheureusement le resteront, il a demandé si chaque Euro investi est vraiment pertinent, et s'il a un effet de levier ou pas. Il considère que c'est une question saine, sans avoir d'a priori systématique, parce que parfois il faut aussi être en capacité de faire du sur mesure.

M. FLORIAN déclare être prêt à participer à la discussion, mais il faudra voir le chantier qu'on ouvre là-dessus, notamment sur l'épargne salariale, par exemple, ou les dividendes versés aux salariés. Il pense qu'il ne faut pas non plus toujours caricaturer les choses, ou lever des loups là où ils ne sont pas.

M. GUICHARD pense que ce n'est pas l'épargne salariée qui a mis l'économie en l'air.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre**

M. GAÜZERE

**2012/5/ 64 Participation de la CUB au financement de la protection sociale  
complémentaire des agents - Décision**

M. GAÜZERE présente le dossier en indiquant notamment qu'il est demandé à M. le Président de bien vouloir lancer et conduire la procédure de mise en concurrence correspondante, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le décret de novembre 2011, ainsi que les arrêtés du même jour s'y rapportant.

M. LABISTE exprime la satisfaction de son groupe en ce qui concerne cette nouvelle avancée sociale, au même titre que celle qui suivra, et en profite pour remercier les organisations syndicales, les élus qui ont travaillé là-dessus, ainsi que les services pour que les moins favorisées des catégories de la fonction territoriale puissent bénéficier pleinement, et beaucoup mieux, de ces dispositions qui viendront les aider en ce qui concerne les soins médicaux.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne l'importance de cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/5/ 65 DRHDS - Valorisation des fonctions pour les agents de collecte et de conduite exerçant leurs fonctions au service de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Mise en place d'une mesure destinée à reconnaître la pénibilité et à valoriser l'assiduité sous forme d'un régime indemnitaire complémentaire - Décision**

**M. GAÜZERE** résume qu'il s'agit de la valorisation des fonctions pour les agents de collecte et de conduite exerçant leur fonction de service à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

**Mme MELLIER** rappelle que lors de la présentation du plan Santé-Sécurité en juillet 2010, les élus Communistes et Républicains avaient exposé leur opposition à l'instauration d'une prime d'assiduité. Elle indique que leur position n'a pas changé et qu'ils sont contre le critère d'assiduité qui, en l'absence de règle d'évaluation, risque de les renvoyer à une pénalisation de l'absence qui est essentiellement due à la maladie et aux accidents du travail. Dans ce cas, ils instaurent un régime discriminatoire sur la base de la santé, ce qui serait immoral et illégal à leur avis. Elle estime quand même paradoxal de reconnaître la pénibilité, tout en sanctionnant une de ces conséquences qui est l'arrêt de travail.

Pour favoriser la reconnaissance du travail des agents, plutôt qu'instaurer une prime, il faut selon eux, augmenter d'autant les salaires. De plus, elle rappelle que la majorité des primes n'est pas prise en compte dans le calcul des retraites, ce qui n'est pas un détail, et pourtant trop souvent oublié.

Elle déclare qu'ils voteront contre cette délibération.

**M. BOBET** considère tout de même, sans aller dans le sens de **Mme MELLIER**, que l'accident de travail est déjà pénalisant en lui-même et regrette qu'on le pénalise une deuxième fois dans l'absence que cela suppose. Il précise qu'il intervient uniquement sur cette question de l'accident de travail, et pas sur le reste, car il trouve que c'est un peu dommage.

**M. LABISTE** voudrait simplement dire à ses collègues que cette délibération ne cautionne pas l'absentéisme, car les absents ne perdront rien à leur rémunération actuelle. Il rappelle qu'elle a augmenté de 50 € par mois pour tous, et qu'en revanche, cette délibération valorise ceux qui sont présents d'une manière assidue, et comme ils sont présents, la pénibilité du travail en est accrue. Il leur paraît normal que ces agents perçoivent un bénéfice. On met souvent l'accent sur les 40 % des agents qui sont absents au moins 25 jours, mais il demande si on s'intéresse aux 60 % qui sont présents et si on leur demande ce qu'ils pensent de cette situation. Il rappelle que lors de la mission DOE, ils ont fait connaître leurs sentiments d'injustice, à savoir qu'ils sont présents, qu'on leur demande d'assumer le travail, et qu'ils le font dans un profond respect du service public en renonçant parfois à prendre des congés opportuns. Il trouve donc que cette délibération est juste.

**M. GUICHARD** se déclare blessé par ce type d'intervention qui oppose les gens qui ont été victimes d'un accident du travail à ceux qui ne l'ont pas été. Et que ce soit son camp de gauche qui porte cela le blesse.

**M. GAÜZERE** souligne que lui aussi va au contact des agents et il sait ce qu'ils pensent. Il déclare épouser une grande partie de ce que dit **M. LABISTE**. Il insiste sur le fait qu'être accidenté du travail ou qu'être malade n'implique pas un jugement vis à vis de leurs agents. Il indique que le problème c'est que la pénibilité est proportionnelle au présentéisme, et il est évident que celui qui travaille pendant 200 jours, il a plus de chance d'être confronté à la pénibilité que celui qui n'est présent que 100 ou 150 jours. Il n'en fait absolument pas un jugement de valeur et demande à **M. GUICHARD** de lui faire confiance, sachant que ce qui les oppose, c'est l'idéologie.

**M. GUICHARD** trouvant que pourtant la délibération est claire, **M. GAÜZERE** souligne qu'il va y avoir des agents qui vont toucher 400 € de plus dans l'année.

**M. le Président Vincent FELTESSE** signale que le quorum est menacé et que s'ils veulent que la motion soit adoptée, il faut le conserver.

**M. COUTURIER** précise qu'il votera cette délibération, mais il voudrait en souligner l'incongruité, car s'il comprend bien, pour l'assiduité, qui est quelque chose de normal, les agents reçoivent une prime. Il trouve cela assez étrange que la normalité fasse l'objet d'une prime.

**M. le Président Vincent FELTESSE** évoque le fait que pourtant, la normalité est à la mode. Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre et M. BOBET s'abstient.**

**Mme FAYET**

**2012/5/ 96 MOTION - Hébergement d'urgence**

**Mme FAYET** donne lecture de cette motion qui a fait l'objet d'un débat entre les représentants des différents groupes et sur le texte de laquelle ils sont tombés d'accord en pesant chaque mot.

*Le texte de la motion est le suivant :*

*« Les débats sur l'urgence sociale existent depuis des décennies.*

*Ils s'invitent aujourd'hui avec une intensité rare dans la sphère publique.*

*Nous nous félicitons que la CUB envisage désormais, dans le cadre de son futur règlement d'intervention, de soutenir les investissements décidés en la matière dans les communes, à l'instar de ce qui se fait à Lille par exemple depuis quelques années.*

*Dans l'agglomération, malgré l'augmentation incessante de l'offre, notamment à Bordeaux (qui accueille 80% des demandes d'hébergement d'urgence du département) toutes les demandes ne sont pas satisfaites. Chaque nuit, entre 80 et 100 personnes ayant appelé le 115 ne trouvent pas de place d'hébergement d'urgence en Gironde.*

*Nous avons collectivement la responsabilité d'apporter des réponses à cette question particulièrement sensible.*

*Ces réponses prendront leur place dans le cadre de la révision du PLH, avec le souci d'une application de la loi SRU. Elles devront tenir compte de l'équilibre territorial auquel la CUB a toujours été sensible.*

*Afin de préparer ces réponses, il est proposé de créer un groupe de travail chargé de dresser le bilan et d'élaborer des propositions ».*

**M. ROUVEYRE** indique qu'avec cette motion, on ne lui sortira pas de l'idée que Bordeaux se plaint d'accueillir 80 % des places d'hébergement d'urgence du département, et réclame donc qu'une partie de ceux qui bénéficient de ces places aillent voir ailleurs.

Il estime tout de même curieux que la majorité municipale de Bordeaux appelle à la solidarité communautaire quand elle a déjà signé dans son coin, avec le préfet, la suppression d'une centaine de places d'hébergement d'urgence. C'est pour cela qu'à son sens, il est absolument faux de dire « dans l'agglomération bordelaise, malgré l'augmentation incessante de l'offre, notamment à Bordeaux. Bordeaux détruit des places d'hébergement d'urgence... », et s'il y a besoin de l'établir ici, il dispose de deux documents que Bordeaux a signé sans d'ailleurs les présenter en Conseil Municipal, et qui en attestent. Il précise que Bordeaux, à l'horizon 2013, aura supprimé 100 places d'hébergement d'urgence dans la ville.

**M. Yoann DAVID** s'écriant que des affirmations comme celles-là ne sont pas tolérables, **M. ROUVEYRE** lui répond qu'il y a bien des choses qui ne sont pas tolérables et que cette motion est inadaptée aux réalités sociales. Il considère que vouloir chasser les plus pauvres ailleurs que sur le territoire de la commune de Bordeaux nie le besoin très particulier de cette motion. Il ajoute que cette volonté nie les besoins très particuliers du public dont on parle, les personnes accueillies en hébergement d'urgence étant là, pour la plupart, désocialisées, dépendantes et ayant plus que toute autre personne besoin de demeurer dans la ville centre, comme c'est le cas de toutes les grandes villes de France. Il les invite à être convaincus que supprimer des places d'hébergement d'urgence dans Bordeaux ne va pas conduire les bénéficiaires à aller trouver refuge ailleurs, car au regard des contraintes qui s'imposent à elles, ces personnes dormiront toujours à Bordeaux, mais dehors.

Il estime tout de même osé de la part de la Ville de Bordeaux, d'appeler à la solidarité des autres communes, parce qu'en matière sociale, il lui semble que de nombreuses autres villes de la Communauté font des efforts autrement plus conséquents que ce à quoi consent Bordeaux, et pour prendre seulement cet exemple, Cenon et Lormont accueillent sur le territoire de leur commune respectivement 48 et 68 % de logements sociaux, quand Bordeaux n'a pas encore franchi la barre des 16 %.

Si motion il doit y avoir, il considère qu'elle doit être globale, et pas seulement concerner un élément isolé et non contextualisé qui n'a aucun sens.

**Mme NOEL** constate que « cela part un peu dans tous les sens ». Elle indique que la motion qui est présentée est, effectivement, en réaction à la réalité qui concerne le foyer Leydet. L'humanisation de ce centre ne fait l'objet, de son point de vue, d'aucun doute sur la nécessité qu'il y avait à le rénover et à redonner une humanité à ce centre d'hébergement. C'est une chose qui à son avis, n'est pas discutable, car il s'agit d'un des plus grands centres de France et qui est connu dans toute la France. C'est un des centres les plus lourds, et elle rappelle que quand il s'est agi de trouver un directeur, cela a été extrêmement difficile parce que cette situation bordelaise est très connue d'un équipement totalement inadapté, dans sa structure physique, dans ses capacités d'accueil social, dans sa situation d'équilibre financier, rien ne fonctionnant correctement sur ce centre.

Elle ajoute que les publics accueillis sont divers et ne concernent pas que l'accueil d'urgence. Elle souligne que chaque soir, parmi ces publics, il y a des personnes qui viennent à Leydet depuis des années, et il est bien évident que ce sont d'autres structures qui doivent être mises en place pour répondre aux besoins de ces publics. Il s'agit des

résidences sociales, des maisons-relais, des centres de santé, et en tout cas leur place, à son avis, n'est évidemment pas dans ce centre d'accueil d'urgence qu'est Leydet, qui ne comporte pas que de l'accueil d'urgence, mais des lits « halte soins santé » pour une vingtaine (16 exactement), un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (25 lits exactement).

Là encore, ces hébergements sont en nombre insuffisant à son sens, et des dispositifs sont à mettre en place pour les renforcer et il convient de réfléchir à des traitements qui ne sont pas pris en charge actuellement, ou en tout cas qui le sont très mal, concernant les personnes qui sont à la rue et pour lesquelles il y a nécessité de traiter des fragilités psychiatriques. Elle insiste sur le fait que des réflexions doivent être mises en oeuvre sur cette question.

Concernant l'accueil d'urgence à proprement parler, qui est la réalité de ce que va constituer le manque à gagner pendant les travaux, elle considère que les travaux vont effectivement générer des suppressions de places, pas sur les lits « halte-soins-santé », pas sur le CHRS, mais sur l'accueil d'urgence.

Elle rappelle que cela fait maintenant un an au moins qu'il y a connaissance de ces travaux qui vont arriver très rapidement, même si le bouclage avec l'Etat vient juste d'être terminé ou est en passe de l'être, et elle pense qu'il n'a pas été pris la mesure de la nécessité de maintenir les places d'hébergement nécessaires et donc de prévoir des places d'hébergement en substitution. Et en particulier, elle voudrait dire ici qu'il lui semble que cela a été véritablement dramatique que de fermer le 31 mars le foyer d'hébergement du plan hiver Trégey. Or, elle considère qu'il était tout à fait anormal de fermer ce centre qui était en place, dans la mesure où on savait que 80 places environ allaient disparaître. Elle juge nécessaire de rouvrir Trégey d'une part, et d'autre part d'en faire un centre d'hébergement à l'année, et puisqu'il vient d'être proposé dans le cadre de la motion qui vient d'être lue, de créer un groupe de travail chargé de dresser un bilan et d'élaborer des propositions, elle fait comme première proposition à mettre en oeuvre dans les meilleurs délais, la réouverture effective et immédiate de Trégey, et ensuite, dans un deuxième temps, sa transformation en centre d'hébergement à l'année.

**M. DUCHENE** relève que Marie-Claude NOEL a dit l'essentiel de ce qu'il voulait dire, et trouve son intervention intéressante à double titre, tout d'abord parce qu'elle a dit des choses essentielles et donné les chiffres de référence sur ce dossier, et puis parce qu'on ne peut pas croire, à aucun moment, qu'elle ait une sympathie particulière pour le maire de Bordeaux et l'équipe municipale. Il souligne qu'elle a, à chaque fois, au Conseil Municipal, montré son autonomie de pensée et parfois sa dureté envers leur politique. Il estime qu'elle a répondu à M. ROUVEYRE en lui disant qu'il partait dans tous les sens. Cependant, il aurait personnellement tendance à penser que celui-ci ne part que dans un seul sens qu'il pratique depuis de nombreuses années, et on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir de la constance, à savoir la haine de la ville de Bordeaux et la haine, d'une certaine manière, du maire de Bordeaux.

Il observe qu'il les accuse en employant ces mots, ce qui est non seulement odieux, non seulement inadmissible, mais en plus insupportable. Il rappelle que depuis de nombreuses années, y compris du temps de Jacques Chaban-Delmas, cette ville s'est toujours positionnée, ce qui est même reconnu par ses amis de gauche et même d'un peu plus loin, comme une ville qui faisait un effort véritable sur le logement social.

Quand M. ROUVEYRE parle de Leydet, il mélange à son avis, logement social, logement d'urgence, et précarité. Personnellement, il parle de Leydet et des structures d'urgence, rappelant que si son collègue y est passé, lui habite à 20 ou 30 mètres et il sait ce qui s'y passe depuis vingt ans. Il n'est pas le genre de riverain à s'en plaindre et accepte, car c'est

la vie et c'est comme cela. Il note que M. ROUVEYRE oublie de parler de l'importance du foyer Leydet, qui entraîne un certain nombre de dérives qui se développent parfois à l'intérieur du foyer, mais surtout beaucoup à l'extérieur, avec des bagarres fréquentes et parfois le matin, des taches de sang, parfois des violences et, face à cette réalité, les services ont développé toute une politique qui va vers une humanisation, tandis que M. ROUVEYRE fait le geste du rejet. Il souligne que de leur part, ce n'est pas un rejet, mais il s'agit d'une réorganisation et de la volonté d'éviter que ce foyer devienne invivable à l'intérieur et à l'extérieur. Quand ils parlent solidarité, ils en parlent par rapport aux logements d'urgence, et ils pensent aujourd'hui qu'un certain nombre de villes, quelle que soit leur sensibilité, pourraient faire mieux, même si certaines le font déjà, mais il reste beaucoup à faire, le long des lignes de tramway, le long des lignes, pour offrir la possibilité à ces gens de se déplacer, en essayant parfois de trouver des bâtiments qui sont inoccupés, qui pourraient être rénovés très rapidement et pourraient accueillir ce public. Il indique que d'abord, cela éviterait le regroupement, cela éviterait les violences, cela éviterait les confrontations, et cela permettrait à ces personnes-là de vivre de manière beaucoup plus équilibrée.

Il insiste sur le fait que c'est la solidarité qu'ils demandent, et ils ne l'ont pas demandée aux communes de la rive droite, mais plutôt à celles de la rive gauche, bien qu'encore certaines, sur la rive droite, pourraient elles aussi faire un effort. Il souligne qu'ils recherchent une solidarité d'agglomération et il pense que les maires sont prêts à l'entendre.

Ils ne demandent pas de remplacer le foyer Leydet et de créer de grandes structures, mais, ponctuellement, dans un certain nombre de communes, pas loin des lignes de transport, de créer ces structures qui permettraient d'accueillir ces publics en difficulté. Il répète qu'ils demandent de la solidarité et il croit qu'elle peut être entendue.

Il considère que M. ROUVEYRE n'entend pas parce qu'il a une réaction politicienne, alors que son discours à lui ne l'est pas, c'est le discours d'un élu, comme d'autres, qui estime que la ville de Bordeaux fait beaucoup, qu'il lui reste beaucoup à faire, mais qu'on pourrait, dans ce cas-là, dans la mesure où une grande partie des structures sont sur Bordeaux, avoir aussi, au sein de cette assemblée, une forme de solidarité et d'entraide, et tout simplement une pratique d'humanité.

M. BRUGERE indique avoir demandé la parole en tant que président du CCAS de Bordeaux concerné par ce débat sur l'hébergement d'urgence. Il est assez heureux qu'enfin, mises à part ces outrances dont ils ont l'habitude de la part de Matthieu ROUVEYRE, ils puissent avoir un débat serein sur un sujet grave comme celui-ci. Il rappelle qu'entre mai 2010 et mai 2012, la capacité d'hébergement d'urgence est passée en Gironde, hors plan hivernal, de 441 places à 491 places, et la croissance s'est faite quasiment essentiellement sur Bordeaux, c'est-à-dire que Bordeaux, aujourd'hui, en mai 2012 avec 396 places d'urgence, offre plus de 80 % de l'offre du département. Il insiste sur cette réalité des chiffres.

Il souligne que d'autres villes de Gironde proposent des places, au-delà de la ville centre et parmi, il y a Cenon (38 places), Le Bouscat (20 places), Bègles (12 places), Bouliac (9 places), Blanquefort (5 places), et donc, pour l'ensemble des villes de la CUB, il y a 84 places, soit 17 % de l'hébergement d'urgence dans les villes de la CUB, hors Bordeaux. Il ajoute qu'en Gironde, par ailleurs, il y a Libourne (14 places) et Sainte Foy la Grande (2 places).

Il confirme donc que Bordeaux accueille bien 80 % des places d'hébergement d'urgence du département de la Gironde et les autres villes de la CUB 16 %, Bordeaux n'ayant jamais cessé d'accompagner l'ouverture de lieux innovants et alternatifs pour répondre à des besoins toujours plus grands et spécifiques, comme par exemple, le centre social Paul Bert,

la Maison de Marie, la Bagagerie, et tout le monde a bien vu dans les journaux comment il est difficile de mettre en place une bagagerie avec les commerçants et les résidents, et ils y arrivent avec une volonté politique, qui est celle du maire.

Il évoque également la Case dont chacun a vu les difficultés, mais aussi les chalets, les pensions de familles pour lesquelles ils en sont à la cinquième en construction à Bordeaux, et à terme, dans trois ans, il y aura une pension de famille dans chacun des quartiers de Bordeaux.

Là encore, et c'est le plan départemental d'accès aux logements pour les personnes défavorisées de la Gironde qui le dit, c'est-à-dire une instance cogérée par l'État et le Conseil général, Bordeaux est sur-représenté par rapport à la Gironde avec 2/3 des places, précise-t-il. Malgré cela, il indique que Bordeaux continuera avec détermination dans cette voie, toujours en concertation avec les professionnels de l'urgence sociale, mais malgré l'augmentation incessante de l'offre, toutes les demandes ne sont pas satisfaites, comme cela a été dit et comme la motion le rappelle : entre 80 et 100 personnes ayant appelé le 115 ne trouvent pas de places d'hébergement en Gironde aujourd'hui.

Pour revenir à Leydet, il signale qu'en 2009 la décision a été prise collectivement, et l'ensemble du conseil d'administration du CCAS de Bordeaux a adopté cette motion à l'unanimité. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas que les gens de la majorité dans ce conseil d'administration. Il répète qu'il est donc nécessaire d'humaniser ce deuxième plus grand centre d'hébergement d'urgence en France, Leydet, qui du reste, a eu droit à la visite de citoyen de M. le Président cette semaine. Il rappelle que l'objectif de cette humanisation est d'abord d'améliorer les conditions d'accueil des usagers en favorisant la prise en charge sociale et ensuite d'améliorer les conditions de travail des agents de Leydet. Il précise que l'objectif de tout cela et de cette motion ne consiste pas du tout à ce que les autres communes de la CUB fassent à la place de Bordeaux, mais de demander la solidarité des autres communes pour faire en plus de Bordeaux.

**M. Yohan DAVID** indique que s'il a demandé à prendre la parole, c'est parce qu'il estime que ce qui a pu être dit tout à l'heure était totalement disproportionné et décalé et n'avait pas lieu d'être dit ici. Ils sont aussi des élus républicains quelque part, même s'ils siègent ici en mandat indirect.

Les interventions qui ont été faites juste avant précisent les choses à son avis, et il tient, à rappeler que, sauf erreur, il y a une représentante du Parti Socialiste au conseil d'administration du CCAS qui a voté l'humanisation de Leydet et dans cette humanisation, il y a la baisse de jauge. Il pense qu'il arrive un moment où il faut qu'on soit un peu cohérent, car il y a une problématique sur l'accueil d'urgence en général, et il y a une situation très difficile qui est Leydet. Il leur semblait que sur Leydet, ils avaient trouvé les voies et les moyens ensemble de proposer quelque chose. Au mieux, il précise que cinq SDF, qui ne se connaissent pas, qui arrivent avec leurs situations de vie, leurs pratiques, dans une chambre à cinq, cela leur a paru inconcevable. Il rappelle les fenêtres qu'on ne pouvait pas fermer, c'est-à-dire qu'on devait sortir les lits parce que l'hiver, il y avait des courants d'air, il rappelle aussi que les toilettes étaient fermées parce que totalement impraticables, que les douches étaient collectives, et que tout ce travail-là, c'est concrètement cela l'humanisation de cette structure. Au-delà de tous les éléments qui ont pu être dits, dire que l'on veut les chasser alors qu'on a besoin de plus de places, est donc à son avis, une contre-vérité.

Au conseil d'administration du CCAS, ils ont abordé très longuement ces sujets et ils ont dit, depuis le début, et il n'était pas le seul, qu'il fallait séparer la rénovation et l'humanisation de Leydet, du nombre de places manquantes sur l'hébergement d'urgence. Il y a eu la proposition que Marie-Claude NOEL a faite réellement sur Trégey, et pour sa part, il en a quelques-unes qui tournent autour de l'accueil d'urgence des jeunes des missions locales,

c'est-à-dire des jeunes qu'on peut positionner sur des dispositifs. Il rappelle que dans certains cas, le Conseil général les aide, ce qui est bien, mais que les aides contraignantes font qu'il doivent être positionnés quelque part avant de pouvoir être aidés et qu'il leur faut bien l'accueil d'urgence. Il considère que ces personnes-là n'ont pas à dormir à Leydet, parce que ce ne sont pas de vrais SDF au sens habituel du terme, sauf qu'ils n'ont pas le choix et sont obligés de les mettre dans les structures dont ils disposent.

Il estime que la conclusion de Nicolas BRUGERE est à son avis la meilleure, disant qu'ils ont besoin, non pas de déplacer, mais d'avoir bien plus de places.

**M. ROUVEYRE** qui estime avoir été largement attaqué, maintient et assume l'ensemble de ses propos. Il souligne que ce qui a été dit aurait un sens et ne paraîtrait pas hypocrite si les places avaient été créées avant d'avoir été détruites. Il est favorable à l'humanisation de Leydet, mais la discussion portait sur la création de mesures compensatoires, alors que le bilan c'est de la suppression sèche de places d'hébergement d'urgence à Bordeaux.

**Mme FAYET** estime qu'il faut essayer de garder la sérénité dans ce débat et voudrait rappeler à Matthieu ROUVEYRE que « tout ce qui est excessif est dérisoire », et lui conseille de méditer cette phrase.

Elle trouve ce débat intéressant et se réjouit qu'ils le posent pour la première fois ici. Cela fait partie intégrante du PLH dorénavant, alors que cela n'était pas le cas dans les précédents PLH, mais elle fait remarquer que depuis la loi Boutin 2010, il est obligatoire d'y intégrer cette question des places d'hébergement d'urgence. Aussi trouve-t-elle très bien qu'on y vienne et qu'on s'approprie ce sujet.

Elle pense que ce qui est essentiel, c'est de traiter simultanément l'urgence et la sortie de l'urgence, leur objectif à tous n'étant pas de créer des centaines et des milliers de places d'urgence les unes derrière les autres, mais de sortir de l'urgence. Elle estime que ce groupe de travail aura beaucoup de pain sur la planche, à essayer de réfléchir sur des solutions innovantes, des résidences sociales. Elle précise qu'ils ont expérimenté à Bordeaux une résidence hôtelière à vocation sociale, et qu'apparemment, c'est un produit qui peut se faire avec des propriétaires privés, et qui est intéressant. Elle pense qu'il faut peut-être innover sur des résidences d'urgence spéciales jeunes, et ils ont eu différents cas cette semaine qui ont appelé leur attention sur la spécificité de la problématique des jeunes. Elle ajoute qu'il y a une problématique spécifique aussi des personnes âgées très précaires qui ont passé une partie de leur existence dans ces dispositifs d'urgence, pendant des années pour certains, comme le disait Marie-Claude NOEL, et il faut peut-être inventer des résidences personnes âgées spécifiques pour ce public-là. Elle pense que les idées ne manquent pas, et rappelle qu'ils avaient une très bonne idée il y a un an, qui était ces chalets Emmaüs, dont ils ont beaucoup parlé ici, et elle n'aura pas la cruauté de leur rappeler qu'ils s'étaient engagés collectivement à en faire 50 sur la Communauté urbaine pour loger les populations très précaires, en particulier les Roms, et qu'à ce jour seuls 10 sont construits et habités. Et elle le leur donne en mille, ils sont tous sur Bordeaux !

Donc parfois on a de bonnes idées mais il faut aller jusqu'au bout, et elle croit que ce groupe de travail, et elle s'en réjouit, existera, qu'il réunira tous les groupes, et qu'il permettra d'innover et de chercher ensemble des solutions qu'ils appliqueront collectivement, puisque c'est ce qu'ils viennent de voter ensemble ou qu'ils vont voter dans une minute.

**M. le Président Vincent FELTESSE** fait remarquer que sur le foyer Leydet, s'il a bien compris, le sujet ne porte pas sur l'humanisation, mais, à un moment, sur la non articulation

avec d'autres places. Il précise qu'il s'agit de problématiques qu'ils connaissent dans leurs communes.

Ensuite, au-delà de la loi Boutin, la position qu'il a pu prendre et qui est dans la motion, c'est que de toute façon, comme on a dit que la question de l'habitat et du logement était une grande cause métropolitaine, il fallait qu'on s'empare de l'ensemble des sujets. On le fait bien sûr sur le logement social, on le fait sur la réhabilitation, on le fait sur le logement des jeunes, et là on commence à le faire sur le logement d'urgence. Sur la partie investissement, il souligne qu'il n'y a pas d'accompagnement parce qu'ils sont là vraiment loin de leurs compétences.

Enfin, sur la sortie du dispositif qui a été évoquée par Véronique FAYET, il est tout à fait d'accord avec elle, mais il insiste sur le fait qu'il faut aussi que la sortie soit complète et qu'il y ait plus de productions de logement social, car on voit bien que même dans des villes très contraintes comme Paris où il y a peu de logements, ils arrivent à passer de 11 à 20 % en douze ans de logement social.

Puis il met aux voix cette motion.

**M. RESPAUD** annonce l'abstention des élus Socialistes bordelais, et souhaite dire que bien qu'ils ne soient pas d'accord avec les motivations qui ont justifié ce débat, le groupe de travail leur sied également, mais il croit qu'il est important de faire le point. Ils s'abstiendront donc sur cette motion.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Les élus socialistes bordelais s'abstiennent

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Vincent FELTESSE** lève la séance à 13h50

Le Secrétaire de séance

M. LABISTE